

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL. — La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87, CCP 25-313, Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 — Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715, ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. — Directeur: René Meylan — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

LA FORCE DU SOCIALISME DÉMOCRATIQUE

Dans quelques jours, les citoyens et les citoyennes de la République fédérale allemande se rendront aux urnes pour choisir leurs nouveaux députés. D'un bout à l'autre de l'Europe, on attend avec grand intérêt ce scrutin. Le match entre la droite et la gauche, entre les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates, sera serré; jusqu'au dernier moment, son issue demeurera incertaine. Et le résultat, quel qu'il soit, aura des effets sur le cours réel des événements. Cela signifie que la social-démocratie allemande, même si elle devait être battue, constitue l'un des termes d'une alternative politique sérieuse.

Les élections allemandes suivront de peu celles de Norvège qui ont marqué, au début de ce mois, une remontée spectaculaire des sociaux-démocrates. Ceux-ci, après avoir dirigé durant plusieurs décennies les affaires du pays, avaient en 1965 perdu leur avance sur le bloc des partis bourgeois — des « socialistes populaires » prenant pied, par ailleurs, sur leur gauche. On avait vu dans cette défaite bien davantage qu'un épisode: le signe du déclin inéluctable du fameux « socialisme scandinave ». La grande presse avait glosé longuement sur ce thème, aimable. Comme une défaite de même nature venait de se produire au Danemark et qu'elle devait, en toute logique, se répéter encore en Suède, l'hypothèse paraissait solide. Or que voyons-nous? L'an dernier, le socialisme suédois, déjouant tous les pronostics, a retrouvé un nouveau souffle, gagné à lui de larges couches

de la jeunesse, emporté avec brio les élections et renvoyé aux marges de la vie politique les partis qui le contestaient sur sa gauche. Au Danemark, la coalition bourgeoise au pouvoir serait d'ores et déjà renversée par une social-démocratie en pleine reprise si les « socialistes populaires » et les communistes, se divisant les uns et les autres en deux ou trois mini-partis, n'avaient pas fait subir à la gauche une hémorragie de voix catastrophique. En Norvège, il s'en faut d'un siège sur 150 pour que les sociaux-démocrates, à eux seuls, emportent la majorité absolue sur tous les autres partis mis ensemble; ici encore, c'est l'échec des « socialistes populaires » qui permet seul à la droite de se maintenir en place.

On pourrait ajouter à ce tableau les succès de la social-démocratie autrichienne, désormais majoritaire dans le pays pour la première fois de son histoire, ainsi que le prouvent les dernières élections municipales. Mais il faudrait aussi parler, car il importe de rester objectif, des difficultés rencontrées par les travaillistes britanniques.

Pourquoi ce tableau? Non point pour dresser un bilan euphorique; mais pour opposer ce qui se passe, ces temps-ci, tout bêtement, sans prétention, dans les pays où les socialistes démocratiques sont forts à ce qui se passe dans les pays où ils sont faibles. En Allemagne, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Hollande, au Danemark, en Norvège, en Suède, les socialistes qu'on dit « à l'eau de rose » représentent une alternative réelle au pouvoir

des partis bourgeois. En France et en Italie, où pullulent les super-purs de toute obédience et où la social-démocratie n'existe presque pas comme force réelle, il n'y a guère d'alternative de gauche, sauf dans les rêves d'esprits fumeux. Ce n'est pas un jugement de valeur. C'est la constatation d'un fait.

Il y a deux ans, chez nous, en Suisse, et notamment en Suisse romande (sans oublier au reste Zurich), un assez grand nombre de travailleurs, à l'occasion des élections nationales, ont affaibli le Parti socialiste et porté leurs voix, les uns chez les indépendants, les autres chez les communistes. Ils ont obtenu ce qu'ils voulaient: le PSS a perdu de l'influence, à Berne les indépendants et le Parti du travail en ont gagné. Il devait en résulter une défense plus efficace, parce que plus catégorique dans les paroles, des salariés et des consommateurs. Après deux ans, il y a eu certes des paroles. Mais où sont les actes? Et où sont les résultats? Et en quoi l'affaiblissement du Parti socialiste suisse a-t-il profité aux salariés, aux consommateurs, aux locataires, à tous ceux qui vivent de leur travail et qui n'ont que leur travail pour vivre?

Cette question, fort simple, est posée à ceux et à celles qui se préparent à voter, soit à Genève, soit dans le canton de Vaud. C'est le droit de chacun de répondre ce qu'il entend, comme il l'entend, avec ou sans explications. Mais c'est le droit du Parti socialiste, aussi, de solliciter un instant de réflexion sur la base de données objectives. René MEYLAN

Situation sociale tendue en Argentine



En relation avec la grève des chemins de fer en Argentine, des manifestants ont arrêté un train mardi soir en gare de Rosario et ont mis le feu à chaque voiture du convoi après avoir fait descendre les voyageurs. Des rafales de mitrailleuse de la police les empêchèrent de bouler le feu au bâtiment de la gare. Notre téléphoto de Buenos Aires montre des manifestants fuyant au travers des barricades qu'ils ont élevées.

Aménagement du territoire: LES EXPERTS PRÉPARENT LES LOIS D'EXÉCUTION

Mercredi, soit trois jours après la votation sur le droit foncier, le chef du Département de justice et police, M. von Moos, a fait savoir à la presse que, depuis plusieurs mois déjà des experts sont au travail afin de préparer la législation sur l'aménagement du territoire. Même si le résultat du scrutin avait été négatif, ces travaux se seraient poursuivis, la nécessité d'une certaine planification ne pouvant plus être contestée.

C'est d'ailleurs le 2 juillet dernier déjà que le Conseil fédéral a constitué

un groupe de travail fédéral pour l'aménagement du territoire, présidé par M. K. Kim, ancien conseiller d'Etat argovien. La Suisse romande y est représentée par M. J.-P. Vouga, architecte cantonal vaudois. Ce groupe a pour mission d'étudier les problèmes de la création de zones et d'élaborer une politique nationale d'aménagement. Il a l'intention de fournir son rapport à la fin de 1970. Parallèlement, un groupe d'experts présidé par le conseiller national L. Schuermann (Olten) est chargé de préparer la législation ad hoc.

Genève: L'Etat refuse d'assumer la responsabilité première en matière de construction de logements

Lors de la prochaine séance du Grand Conseil, vendredi 26 février, les députés devront se prononcer sur les divers projets concrétisant l'action-logement du Conseil d'Etat. Dans l'ensemble, il s'agit de mesures visant à encourager la construction, en particulier de HLM et de logements pour la classe moyenne.

Dans le cadre de ces projets, l'Etat annonce qu'environ 1500 logements pourront être construits chaque année avec l'aide des pouvoirs publics. Face aux besoins de logements à Genève, cet effort, qui mérite d'être relevé, reste cependant nettement insuffisant. En effet, c'est plus de 5000 logements nouveaux, chaque année, qui devraient être mis sur le marché. L'économie privée sera-t-elle à même de fournir les 3500 autres logements alors que déjà s'annoncent des mesures anti-surchauffe avec les restrictions de crédit qui les accompagnent? Et, si elle y arrive, à quel prix?

Face à l'inquiétude qui subsiste malgré l'action logement du Conseil d'Etat, le Parti socialiste avait décidé de demander la suspension du projet de loi déposé par sa députation au Grand Conseil dans l'attente des résultats concrets de l'action logement du Conseil d'Etat. La majorité de la commission en a décidé autrement, refusant l'entrée en matière sur le projet socialiste, qui demandait l'intervention directe de l'Etat dans le cadre de fondations de droit public, cantonales ou communales ainsi que par un soutien accru des coopératives de construction.

La majorité de la commission s'est en effet, ralliée à l'opinion du conseiller d'Etat J. Babel selon lequel il n'était pas dans l'intention du Conseil d'Etat d'assumer, comme le voudraient les socialistes, la responsabilité première en matière de construction de logements. P. W.-Ch.

Cela s'est passé dans notre pays

ELLE NE SERA PAS EXCLUE. — Le Comité central de l'Alliance des indépendants du canton de Bâle-Ville vient d'annuler, au cours d'une séance, la décision d'exclusion prise le 24 juin 1969 contre M^{me} E. Faust-Kubler, membre du Grand Conseil.

MYXOMATOSE A GENÈVE. — Deux foyers de myxomatose ont été découverts dans deux communes genevoises différentes, celles de Lancy et de Bardonnex. Il a été immédiatement procédé à l'abattage d'une quarantaine de lapins. Aucun cas de myxomatose ne s'était produit depuis trois ans dans le canton de Genève.

MÉDIATION SUISSE EN IRLANDE? — A la fin du mois d'août, un pasteur irlandais qui habite la Suisse, a publié un article dans lequel il proposait l'envoi en Irlande du Nord d'une délégation protestante suisse pour y faire part de l'inquiétude et du désarroi des protestants suisses à propos des événements d'Irlande du Nord. Le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse a examiné cette proposition et est arrivé à la conclusion qu'un délégation de ce genre devrait être constituée par des représentants des communautés catholique et protestante. C'est pourquoi des contacts ont été établis avec la Conférence des évêques catholiques-romains. Celle-ci a donné une réponse affirmative. Aussi le Conseil de la fédération a-t-il envoyé une lettre au Conseil de l'Eglise presbytérienne d'Irlande, à Belfast, pour demander si « une semblable démarche pourrait contribuer au rétablissement de la paix ». En cas de réponse affirmative, le conseil se déclare disposé à agir très rapidement.

DE L'OR QUI REVIENT CHER. — Dans une affaire de trafic d'or dentaire, plaidée il y a quinze jours, le Tribunal correctionnel de Thonon a condamné solidairement à plus de 2 millions et demi de francs français d'amende, M. Wahlen, 24 ans, de Genève, et M. Louvet, 24 ans également, de Paris, leur infligeant, en outre, respectivement quatre et six mois de prison.

Le 25 janvier dernier, à la douane de Valley-Lajoux, Wahlen, venant de Suisse, était trouvé porteur de petits sachets d'or pour une somme de 6700 fr. qui furent saisis, de même que la voiture. Cependant, un examen plus approfondi de celle-ci permit de découvrir, dissimulés autour de la suspension arrière, 47 kg. d'or dentaire, représentant une valeur de 624 500 fr.

Wahlen nia être au courant de ce second trafic organisé à son insu, déclarait-il, et mit en cause Louvet, lequel protesta également de sa totale innocence quant au second trafic tout en reconnaissant que c'était bien pour son compte que Wahlen, simple passager en l'occurrence, avait tenté de passer frauduleusement les 6700 fr. d'or de la première affaire.

REBONDISSEMENT D'UNE ÉTRANGE AFFAIRE. — Le différend qui oppose le chef de la police criminelle zurichoise, M. Hubatka, et un ancien policier limogé, M. K. Meier, vient de rebondir. M. Meier aurait fait parvenir un « pamphlet » à différentes personnalités dans lequel sont formulées à nouveau les accusations qui avaient été portées, en 1968, contre M. Hubatka. Un communiqué a été remis à la presse par M. Hubatka. Ce dernier

déclare porter plainte contre M. Meier qui l'accuse d'avoir volé le traitement des fonctionnaires de la police en 1963. Aucune preuve, ni même aucun indice n'aurait pu être retenu contre l'officier de police lors d'une précédente affaire.

COLLISION FERROVIAIRE. — Deux convois marchandises de la ligne réthique Bellinzzone-Mesocco sont entrés en collision mercredi, vers 10 h. 20, au nord du village de Lumino. Les locomotives des deux convois ont subi de gros dégâts et quelques wagons ont déraillé.

CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS. — L'Office intercantonal de contrôle des médicaments, qui contrôle les nouvelles substances médicamenteuses pour tous les cantons et le Liechtenstein, a examiné, en 1968, 728 demandes d'enregistrement, dont 196 (26,9 %) ont dû être refusées. 12,5 % ont encore été refusées à la suite de contestations analytiques, si bien que près de 36 % au total ont été refusées. Sur 195 demandes de reprises en considération, 76 (39 %) ont fait l'objet d'un nouveau refus. 145 produits ont été rejetés à la suite d'une documentation insuffisante dans le domaine de la pharmacologie-toxicologie et le domaine clinique. 51 produits ont été refusés pour d'autres motifs, tels que combinaison irrationnelle ou prix surfaits.

UNE FERME BRÛLE À BOURNENS. — Un incendie a éclaté mercredi matin dans la ferme de M. R. Bocion, à Bournens. Ayant pris naissance dans la grange, il a complètement détruit le rural avec soixante tonnes de fourrage. Les pompiers de Bournens, de Sullens et du centre de

secours de Penthaz ont réussi à protéger l'habitation et le bétail a pu être sauvé. Le montant des dégâts est important.

UN NOUVEAU CHASSEUR TUÉ. — Un accident mortel de chasse s'est produit en Valais: Un chasseur, M. A. Vuignier, 45 ans, des Haudères, a, par inadvertance, blessé mortellement un autre chasseur, M. M. Sierro, entrepreneur en taxis et ambulances à Sion.

Cours d'instruction civique

Après les votations de dimanche ont apporté aux femmes zurichoises de certaines communes le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal, les citoyennes de Greifensee suivent, dans la salle de chant d'une école, un cours d'introduction à la vie civique.



Troc amical

OUVERT A TOUTE LA POPULATION
SALLE DE PAROISSE, PAIX 124, LA CHAUX-DE-FONDS

ÉCHANGE OU VENTE DE VÊTEMENTS D'HIVER OU DE SPORT

CHAUSSURES, SKIS, PATINS, LUGES, JOUETS, etc.
POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Mercredi 24 septembre,
de 9 à 11 h. et de 17 à 19 h.,
réception de ces articles en échange d'un bon

Samedi 27 septembre, de 10 à 15 h.,
troc pour porteurs de bons;
de 15 à 16 h., vente à tout-venant

Lundi 29 septembre, de 17 à 19 h.,
deuxième vente générale

Lundi 29 septembre, de 19 à 21 h.,
remboursement
des bons et reprise des objets invendus



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

AVIS

concernant les installations de chauffage

En vertu des articles 28, 47 et 67 du règlement d'application de la loi sur la Poise du feu du 20 juillet 1962, toute installation nouvelle ou modification d'une installation existante (mazout - charbon - gaz) doit être annoncée à la Police du feu et fait l'objet d'une autorisation de l'autorité communale.

D'autre part, il est expressément interdit de stocker plus de 200 litres de mazout, sans demande préalable d'autorisation.

Le bureau de la Police du feu, 2^e étage, Marché 18, donnera volontiers tous renseignements utiles à ce sujet et remplira les formules nécessaires pour les demandes d'autorisation.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
POLICE DU FEU

LA DIRECTION DES ÉCOLES SECONDAIRES DE LA CHAUX-DE-FONDS désire louer dès que possible, pour l'un de ses professeurs

un studio ou une chambre indépendante

Les offres peuvent être faites pas téléphone au secrétariat des Ecoles secondaires (tél. 3 52 33).



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique les projets de constructions suivants:

RUE DU COLLÈGE 72, M. Edouard BOSQUET, entreprise de maçonnerie et de génie civil (M. G.-J. Haefeli, architecte):
a) bâtiment à l'usage de dépôt d'une surface totale de 3000 m² + 12 garages individuels;

b) **RUE FRITZ-COURVOISIER 89**
bâtiment de 4 étages sur rez-de-chaussée supérieur, à usage mixte, soit garages pour camions et 16 logements pour les besoins de son personnel.

RUE ABRAHAM-ROBERT 45-51, CAISSE DE PENSIONS DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL (M. J.-P. Horni, architecte):

2 bâtiments tours « Aux Foulets » de 11 étages sur rez-de-chaussée, comprenant au total 70 logements avec garage collectif pour 72 voitures et 17 places de stationnement pour véhicules automobiles.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 11 au 26 septembre 1969.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique

le projet de construction de 2 massifs locatifs HLM, dans le cadre de la 6^e action, sis à la RUE BLAISE-CENDRARS 10, 12 et 14, et à l'AVENUE CHARLES-NAINE 38, 40 et 42, commune de La Chaux-de-Fonds (MM. Pauchard & Harlacher, architectes à Neuchâtel)

soit: bâtiments de 6 étages sur rez-de-chaussée comprenant 78 logements au total.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 18 septembre au 3 octobre 1969.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL

coiffure



Sans rendez-vous

Garderie d'enfants

La Chaux-de-Fonds: OLY-COIFFURE
Immeuble Fleur-de-Lys
Léopold-Robert 13, tél. (039) 2 70 66
Sans rendez-vous

PERMANENTES A FROID

Fr. 23.— tout compris

COLORATION

Fr. 16.— et Fr. 18.—

tout compris

Prix nets, pourboires compris

OLY COIFFURE



PARURE OUI DURE

LA CAISSE D'ÉPARGNE DU DISTRICT DE COURTELARY

avec agence à TRAMELAN

émet dès ce jour des

BONS DE CAISSE ET LIVRETS A TERME à 5 1/4 % pour 3 ans et plus

Dès le 1^{er} janvier 1970, l'intérêt sur épargne sera porté à

4%

CHANGE

LOCATION DE CASIERS

☎ Courtelary: 039/491 15

☎ Tramelan 032/97 52 22



VON GUNTEN

VERRES DE CONTACT
Av. Léopold-Robert 21

PIANO

A VENDRE tout de suite beau piano à l'état de neuf. Prix raisonnable. Téléphone (039) 2 75 68.



Ville du Locle
Service des balayures

Le public est avisé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé le **lundi 22 septembre 1968.**

Le service fonctionnera dans toute la ville le **mardi 23 septembre,** dès 7 h.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Faites lire notre journal



prix discount

tous les jours - dans tous les magasins Coop



prix discount sur les principaux articles de marque et produits Coop



timbres Coop sur tous les prix discount



dans tous les magasins Coop



VENDREDI:
Forêt Noire 2.50 (3.-)

SAMEDI:
Tortue 1.50

Gâteaux aux pruneaux
3 grandeurs



Mettwurst au jambon
env. 175 g., la pièce 1.10

Saucisse au foie
à tartiner
env. 175 g., la pièce 1.10



YOGOURTS 3 POUR 2

NE MANQUEZ PAS LA « SENTINELLE » DE VENDREDI :
la liste complète des prix discount vous y est donnée !



PRIX

Le franc français a été dévalué de 12,5%. Les marchandises importées de France devraient donc diminuer de prix d'un même pourcentage. Cependant, mis à part quelques exceptions, il n'en sera rien et la différence permettra, soit au fabricant français, soit à l'importateur suisse d'augmenter sa marge de bénéfice. Le consommateur ne bénéficiera guère de l'opération.

Déjà lors de l'abaissement des tarifs douaniers entre les pays de l'Association européenne de libre-échange ou membres de l'Accord général sur le commerce et les tarifs, le consommateur s'est rendu compte que cette réduction des droits de douane ne se concrétisait que rarement dans des baisses de prix.

Dans de très nombreux cas, l'exportateur étranger avait pris la précaution de fixer les prix en francs suisses. La dévaluation représente alors pour lui un substantiel bénéfice. Dans d'autres situations, les prix avaient bien été prévus en francs français et la dévaluation devait normalement entraîner une réduction du prix en francs suisses. Cependant, souvent il n'en sera rien, en raison des ententes de prix, nationales ou internationales, les producteurs et les distributeurs se mettant d'accord pour maintenir les prix à un niveau fixé d'avance : peu importe le consommateur !

Ainsi en est-il dans de très nombreux secteurs, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou manufacturés. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement lorsque la règle de l'économie actuelle demeure le profit et que la concurrence, de par les ententes et la dimension actuelle des entreprises, ne joue plus dans la mesure où il le faudrait son effet modérateur sur les prix ?

La hausse des loyers découle du même processus dont le principe essentiel consiste à maintenir une certaine tension de manière à faire payer plus cher les prêts hypothécaires d'une part, les loyers d'autre part.

Le secteur des pneumatiques ou celui des appareils ménagers montrent, compte tenu des rabais énormes qui sont maintenant consentis, combien les marges bénéficiaires étaient surfaites et dans quelle mesure elles le sont encore dans les autres branches de l'économie.

Les prix qui lui sont imposés provoquent chez le consommateur un déséquilibre très net entre son revenu et les charges essentielles, en particulier le logement, qu'il doit supporter.

Les salariés s'organisent sur le plan professionnel pour défendre la valeur de leur travail et obtenir une juste rémunération. Il est important que sur le plan de la consommation, cette même cohésion se retrouve pour imposer l'élaboration, par les pouvoirs publics, d'une législation protectrice en matière de contrôle des marges bénéficiaires.

L'action des groupements de défense des consommateurs doit ainsi être encouragée afin de leur permettre de poursuivre leur action, en particulier de dénoncer les fraudes et les abus dans les prix.

Cependant, au-delà de cette action, c'est sur le plan politique que se jouera la lutte contre la vie chère. Dans quelques semaines, à Genève, les élections cantonales permettront aux consommateurs de montrer qu'ils soutiennent le Parti socialiste dans la lutte qu'il mène contre les vrais responsables de la vie chère.

La production de cigarettes en Suisse

La production de cigarettes en Suisse, pour le premier semestre 1969, a atteint 10 851,6 millions d'unités. Elle marque une augmentation de 9,5% par rapport à celle de l'année passée pour la période correspondante.

Les goûts des fumeurs continuent d'évoluer dans le même sens que ces dernières années : les cigarettes munies d'un filtre représentent à elles seules 90,35% de la production totale contre 88,83% en 1968, pour les six premiers mois de l'année.

INTERDISONS L'EXPORTATION D'ARMES

Après la triste affaire Buehrle de l'année passée, l'indignation s'est étendue à l'ensemble du pays. De tous côtés, on s'est ému du tort que la livraison d'armes au Biafra pouvait causer au bon renom de la Suisse dans le monde. Des citoyens venant des milieux les plus divers ont alors décidé de lancer une initiative visant à interdire les exportations d'armes. Cette mesure serait la seule capable d'enrayer le mal à la racine, d'empêcher que nous ne soyons compromis dans des conflits entre pays étrangers.

Il n'est plus tolérable que les marchands de canon s'enrichissent en vendant la mort alors que nous essayons d'un autre côté de développer l'aide humanitaire et l'assistance technique.

Il n'est plus admissible que nous livrions des armes à des régimes oppressifs de dictature militaire, comme la Bolivie, à des oligarchies corrompues alliées à l'impérialisme, qui vivent luxueusement du travail des masses misérables.

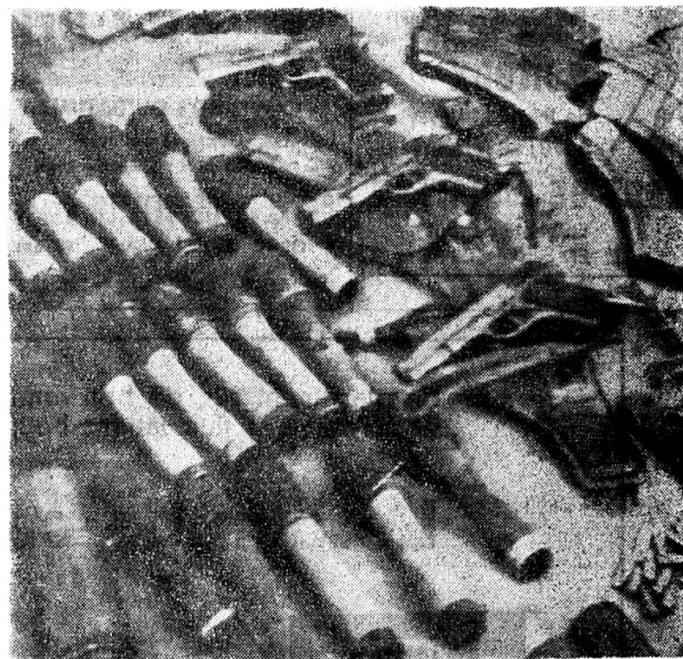
Il faut que cesse une fois pour toute ce scandale.

Les détracteurs sont nombreux. Ils

prétendent qu'en interdisant la production, nous allons affaiblir notre potentiel militaire. Si, nous socialistes, nous disons que le budget militaire fédéral est déjà bien trop élevé et que ces dépenses pourraient être affectées plus utilement à d'autres secteurs, l'initiative n'interdit toutefois pas la fabrication pour l'armée suisse.

Ensuite, on prétend que l'interdiction de produire des armes va entraîner des difficultés pour les entreprises. A cela, nous répondons qu'aucune des entreprises privées d'armes suisses ne fabrique uniquement des armes et que cette production n'y est même pas majoritaire (globalement, l'exportation d'armes ne représente que 0,6 à 0,7% de nos exportations totales). Une reconversion vers le secteur civil est donc tout à fait possible. Elle serait en fait déjà possible mais les marchands de canons s'y opposent. Chez Hispano-Suiza, un directeur du secteur machines a démissionné parce qu'on refusait d'accroître la production de son secteur de production civile au détriment de celui des armements.

Enfin certains milieux craignent



Voici le texte du nouvel article 41 de la Constitution fédérale proposé par le comité d'initiative :

Article 41 de la Constitution fédérale (nouveau)

1. La fabrication et la vente de la poudre de guerre appartiennent exclusivement à la Confédération.
2. La fabrication, l'acquisition, l'importation, le transit et la distribution d'armes, de munitions, d'explosifs et de tout autre matériel de guerre ou de pièces détachées sont du ressort de la Confédération. Des concessions ne seront accordées qu'aux personnes et entreprises qui, du point de vue de l'intérêt national, présentent toutes les garanties nécessaires.
3. L'exportation d'armes, de munitions et d'explosifs militaires ainsi que de tout autre matériel technique servant à des fins militaires, y compris les pièces détachées, est interdite.
4. En dérogation à l'alinéa 3 du présent article, la Confédération peut autoriser l'exportation de matériel de guerre, au sens dudit alinéa, vers les pays neutres d'Europe, ainsi que la collaboration technique dans le domaine des industries de guerre avec ces pays, pour autant que l'interdiction de réexportation vers d'autres pays soit respectée.
5. La législation fédérale fixera les dispositions nécessaires pour l'exécution de cet article et en particulier précisera les modalités de la collaboration future entre la Confédération et l'industrie privée, ainsi que l'octroi, la durée et le retrait des concessions, tout comme le contrôle des concessionnaires. Le Conseil fédéral édictera, sous réserve de la législation fédérale, une ordonnance qui déterminera quels sont les armes, munitions, explosifs, autres matériels et pièces détachées auxquels s'applique la présente disposition.

Le texte déterminant pour l'aboutissement de l'initiative est le texte allemand.

qu'une réduction de la production entraîne le licenciement de nombreux travailleurs. Cet argument tombe à faux dans la mesure où la reconversion des entreprises vers la production civile est possible. Et dans une période où l'on cherche justement à réduire la main-d'œuvre étrangère fort nombreuse dans la métallurgie (150000 travailleurs étrangers).

L'indignation du peuple suisse s'est manifestée avec force. Selon l'ISOP,

en février 1969, 64% des hommes et 69% des femmes sont en faveur d'un renforcement des dispositions concernant l'exportation d'armes. L'initiative populaire veut concrétiser cette volonté de manière efficace. Nous voulons être conséquents avec nous-mêmes et ne plus devoir à l'avenir nous indigner. Pour cela une voie démocratique et populaire nous est tracée : signer et faire signer l'initiative contre les exportations d'armes.

Signez et faites signer l'initiative

Comité d'initiative contre l'exportation d'armes, Case 47, 1401 Yverdon
CCP 10 - 18430 Lausanne. Adresse à Genève: Case 17, 1211 Genève 2 Gare
A détacher et à envoyer à l'adresse ci-dessus.

Je commande listes de signatures de l'initiative pour un contrôle renforcé des armements et pour l'interdiction d'exportation d'armes.

Je déclare vouloir appuyer financièrement la campagne pour assurer l'interdiction d'exportation d'armes par un versement unique ou des versements réguliers; j'attends l'envoi de bulletins de chèques postaux.

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____ Ev. fonctions officielles : _____

Rue : _____ Localité : _____

APPRENTISSAGE: Exploitation d'une main-d'œuvre bon marché ou véritable formation professionnelle

Beaucoup de monde s'exprime au sujet de la formation professionnelle mais il n'est pas certain que tous parlent la même langue lorsque est abordée la question des apprentissages. En Suisse, l'apprentissage est mixte; il peut s'accomplir dans des écoles de métiers ou ce qui est le plus fréquent, sur le tas, chez un patron. Une loi fédérale qui date de 1965 régit l'ensemble de la formation professionnelle mais ce texte est fondamentalement inadapté à notre temps, alors même qu'il ne date que de quatre ans!

Tout récemment, le canton de Genève a adapté sa loi aux nouvelles dispositions fédérales. Inutiles d'insister sur le fait que la loi d'adaptation d'un texte fédéral boiteux ne vaut guère mieux que lui! L'archaïsme de notre législation, son conservatisme attardé devrait-on dire, est tel que tout porte à croire qu'il va très bientôt devoir être revu.

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour diminuer le temps d'apprentissage d'un grand nombre de professions. Il n'est pas toujours facile de discerner toutes les motivations de cette demande qui émane essentiellement des milieux patronaux. Ces messieurs ont besoin, et vite, de main-d'œuvre pour produire. Ils ont constaté que le temps d'apprentissage est trop long et décourage



les jeunes. Peut-être que si le travail était bien préparé, les salaires considérablement augmentés, l'ambiance des lieux de travail moins militaire et la promotion professionnelle harmonieuse et accessible à tous, y aurait-il moins de désertion des professions manuelles!

Paradoxalement, certains milieux tonnent contre la démocratisation des études qui draine les jeunes vers les grandes écoles et dans le même temps préchent pour une dévalorisation intellectuelle de la formation pratique!

Pour les gens de gauche, la formation professionnelle est un tout! Ce tout s'appelle formation humaine. On accède à la formation humaine par différentes voies et les métiers manuels en sont une. Apprendre un métier, ce n'est pas seulement acquérir ou mémoriser quelques gestes mécaniques propres à faire fonctionner sans casse un appareillage de production, c'est avant tout recevoir la formation la plus large possible. L'apprentissage ne doit plus être une voie secondaire et méprisée, mais au con-

traire, il faut qu'il soit organisé de telle sorte qu'il permette d'accéder, par des passerelles appropriées et prévues à l'avance, à toutes les autres formes d'étude et de promotion professionnelles. Il est donc évident et vital que dans l'apprentissage, l'instruction générale et l'instruction civique active prennent une place de premier plan. Toute autre conception conduit à une formation « ghetto » dont l'apprenti ne pourra presque plus sortir, même en cas de besoin technologique.

Pendant l'apprentissage, le jeune homme ou la jeune fille doit se préparer à pratiquer son futur métier mais également s'exercer à sa vie d'homme ou de femme responsable, c'est-à-dire de citoyen à part entière. Voilà pourquoi les socialistes se montreront très attentifs à l'évolution de la formation professionnelle en s'opposant énergiquement à tout amoindrissement de son but final complet.

Réduire la durée des apprentissages, cela peut se concevoir, compromettre les inévitables migrations professionnelles par une formation parcellaire, cela ne se discute pas, cela se combat.

Le moyen le plus sûr pour revaloriser l'apprentissage, c'est encore d'améliorer fondamentalement sur le triple plan social, matériel et qualitatif, et ceci sans oublier d'y associer étroitement les principaux intéressés.

L'Almanach historique du véritable
Messageur boiteux
 de Berne et Vevey
 1970: 263^e année
VIENT DE PARAÎTRE
 En vente partout
 Fr. 2.90

COOPÉRATIVE DES
COBAL
 OUVRIERS DU BATIMENT
 Gypserie-peinture
 Génie civil Maçonnerie
CARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2%
OBLIGATIONS 5 1/2% 10 ans
 Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

Au Comptoir suisse: Présence des écrivains vaudois

Cette année, à côté des stands des éditeurs, des différentes guildes du disque et du livre, le visiteur pourra s'arrêter devant le stand de l'Association des écrivains vaudois.

Outre les grands disparus — Ramuz, Gilliard, Cingria, de Traz, Bovy, tous présents par leurs lettres dans ce modèle d'érudition attentive et discrète que sont les cinq volumes du «C.-F. Ramuz, ses Amis et son Temps» du professeur Gilbert Guisan — il trouvera les œuvres du dernier Prix Veillon, Suzanne Derieux; d'un Prix

Schiller, Alice Rivaz, fille de notre camarade Paul Golay; du syndic de la ville de Lausanne, G.-A. Chevallaz; du chansonnier Gilles, dont les souvenirs, «Mon Demi-Siècle», viennent de paraître; du chef de l'état-major particulier du général Guisan, Bernard Barbey; du directeur du Musée cantonal de Lausanne, René Berger, dont la «Découverte de la Peinture» est l'une des rares œuvres parues chez nous à avoir obtenu un écho bien au-delà de nos frontières et jusqu'aux USA; de l'ancien ministre plénipotentiaire Henry Valloetton... J'en passe, et des meilleurs.

On regrettera l'absence de certains écrivains, qui n'ont pas désiré figurer — c'est leur droit le plus strict — et si les raisons de quelques-uns nous ont

étonnés («Je ne veux pas figurer à côté de n'importe qui!»), d'autres pouvaient légitimement estimer que leurs livres faits de solitude et de silence (le «Requiem» de Gustave Roud, l'«Obscurité» de Philippe Jacquot) n'avaient pas leur véritable place dans cette foire haute en couleurs qu'est le Comptoir.

L'année prochaine, l'Association des écrivains vaudois espère accueillir parmi eux tous les écrivains romands. En attendant, il convient de féliciter sa présidente, la romancière Simone Cuendet, pour son heureuse initiative, et de remercier tant la direction du Comptoir suisse que les libraires lausannois, dont l'appui efficace ont permis cet acte de présence.

JEANLOUIS CORNUZ.

Un placement sûr, de bon rendement et à l'abri des fluctuations boursières

Le bon de caisse

5 1/4% **5%**

à 5 ans

à 3 ans

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

42 agences dans le canton

HELVETAS: La jeunesse et le tiers monde

L'Association suisse d'assistance technique Helvetas, par l'intermédiaire de son comité romand, a convoqué récemment la presse pour exposer les lignes générales de son futur programme d'action. La nouvelle campagne, axée essentiellement sur la participation des jeunes, va mettre l'accent sur un engagement accru de notre pays dans le domaine de l'assistance aux nations en voie de développement. En effet, si la Suisse apporte un soutien substantiel aux peuples déshérités, celui-ci est relativement faible, si l'on sait que notre pays occupe le troisième rang dans le monde pour ce qui est du revenu par habitant.

Des moyens d'information adéquats seront mis à contribution pour intéresser davantage l'opinion, en lui donnant une plus large orientation.

Cette propagande diffusée sous forme de journaux muraux, de pros-

pectus, est destinée principalement aux écoles, aux centres de loisirs, etc.

Le Forum des jeunes, groupe de travail auquel se sont associés, l'an dernier, près de 10 000 garçons et filles, consacre de longs débats aux problèmes du tiers monde. Ce mouvement sans statut, ni cotisation, organise des discussions concrètes et objectives sur la situation actuelle et l'évolution probable des Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il s'efforce de définir l'intérêt d'une coopération toujours plus étroite, en dénonçant le fossé qui sépare les populations sans ressources et les pays super-industrialisés. Mais son rôle consiste, avant tout, à stimuler la génération montante en l'initiant aux multiples aspects économiques et sociaux qui découlent d'une collaboration efficace. Diverses formules sont proposées aux jeunes de tous les âges, pour participer directement aux activités d'Helvetas, telles que projets d'affiches, rédaction d'articles de journaux et de reportages, concours de photographie, décoration de vitrines et de sacs en papier.

Enfin le Forum des jeunes lance une pétition pour demander à nos autorités une aide financière supplémentaire et une plus grande contribution aux projets d'assistance technique aux régions défavorisées.

Disons encore que les fonds recueillis lors de la campagne de cet automne sont destinés à venir en aide au Népal et au Cameroun.

K. Sch.

Utiles contacts économiques

A l'occasion du 50^e Comptoir suisse, l'Office suisse d'expansion commerciale organise cette année, au profit des exportateurs suisses et des exposants de notre Foire nationale d'automne, des rencontres avec les délégués de plusieurs chambres de commerce suisses à l'étranger.

Ces consultations se poursuivent tour à tour avec MM. Lodevijk, directeur de la Chambre de commerce suisse des Pays-Bas, Wolf, secrétaire général de la Chambre de commerce suisse en Autriche, Montandon, secrétaire général de la Chambre suisse en Belgique et au Luxembourg, Keller, secrétaire général de la Chambre suisse de commerce en Italie, et Poggy, secrétaire général de la Chambre suisse de commerce en France.

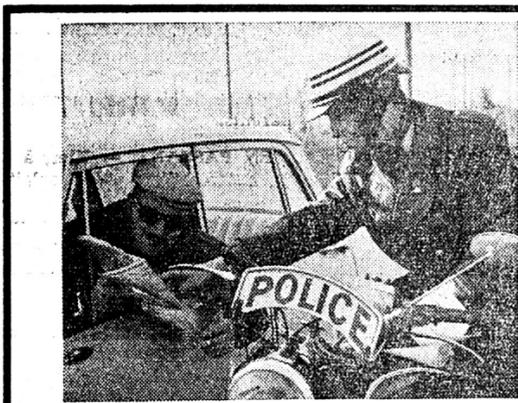
Le recours

des Amis de la Cité rejeté

Le recours des Amis de la Cité contre l'affectation des immeubles de la Barre en bureaux et non en logements comme prévu primitivement a été rejeté par la Commission cantonale de recours en matière de police des constructions et d'urbanisme. Le motif invoqué est le suivant:

«Il y a déjà beaucoup de bureaux de l'administration cantonale dans le quartier, cela n'en changera pas le caractère d'en mettre davantage.» Et pourtant la population de la Cité qui était de 529 habitants en 1950 n'est plus que de 303 actuellement. Une pétition déposée le 2 avril dernier devant le Grand Conseil attend toujours une réponse du Conseil d'Etat. En quatre semaines, elle avait réuni 9126 signatures et demandait que l'Etat de Vaud renonce à louer la totalité de ces immeubles pour y loger son administration. Souhaitons qu'il soit donné une réponse favorable aux nombreux amis de la Cité, ça serait, dans une faible mesure il est vrai, une façon de résoudre la crise du logement.

hh.



POLICE DE LAUSANNE

RECRUTEMENT 1970

La Ville de Lausanne engage pour début février 1970
20 AGENTS DE POLICE

Nous vous offrons :

- une fonction dans une police jeune et dynamique
- une activité variée en uniforme ou en civil
- des conditions de travail, de salaire et de sécurité sociale très favorables
- la possibilité de pratiquer le sport et la musique au sein des sociétés du corps de police
- la possibilité d'obtenir un certificat de formation professionnelle

Nous demandons :

- avoir une bonne instruction
- justifier d'une bonne conduite
- être incorporé dans une troupe d'élite
- avoir 20 ans au moins, 28 ans au plus à la fin de l'année en cours
- jouir d'une bonne santé
- avoir une taille de 170 cm. au moins

101

LA DIRECTION DE POLICE LAUSANNE

Si vous avez terminé votre école de recrues à fin 1969 et moins de 28 ans, téléphonez au No (021) 23 76 74 ou utilisez le coupon ci-dessous.

Au commandant de la police municipale, avenue Florimont 1, 1006 Lausanne.

Veillez me documenter au sujet de l'emploi proposé.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
 14.30, 17.00, 20.15 18 ans
 Un grand classique du cinéma...
 L'actuel grand feuilleton radiophonique d'après le roman d'Alexandre Dumas
LA REINE MARGOT
 avec Jeanne Moreau, Armando Francioli, Robert Porte, Henri Genès, Fr. Rosay
 Parlé français En couleurs

Athénée Tél. 23 24 12
 14.30, 20.00 14 ans
 Pour la première fois sur écran géant 70 mm., son stéréo, le chef-d'œuvre de William Wyler, aux 11 Oscars
BEN-HUR
 Charlton Heston, Jack Hawkins, Stephen Boyd, H. Harareet (Faveurs suppr.)
 Parlé français Louez d'avance

Atlantic Tél. 22 11 44-45
 14.30 17.00 20.30 18 ans
 Un film de Guy Casaril
 d'après le roman d'Albertine Sarrazin, d'une bouleversante sincérité
L'ASTRAGALE
 La confession émuante d'une jeune oécheresse qui doit payer chèrement sa liberté Eastmancolor (Fav susp.)

Bel-Air Tél. 23 55 12
 14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
 Première suisse
 Le 2e «San Antonio» de Frédéric Dard à l'écran
BÉRU ET CES DAMES
 Gérard Barray (San Antonio) et Jean Richard (Bérurier), avec Marcel Bozzuffi et Anna Gael (Faveurs suspendues)
 En estmancolor et cinémascope

Bourg Tél. 22 86 22
 14.30, 17.30, 20.30 14 ans
 Cinéma russe - 4 Jours: 18 au 21 sept.
 L'œuvre du génial Eisenstein
YVAN LE TERRIBLE
 avec le grand Nicolai Tscherkassov
 Vers. orig., s.-t. franç.-alle.
 (Fav. susp. à 20.30)
 Dès le 22 sept.: **CHEVAUX DE FEU**

Capitole Tél. 22 51 32
 14.30, 17.00 20.30 16 ans
 Première vision
SAM WHISKEY LE DUR
 B. Reynolds, C. Walker, A. Dickinson
 Cavalerie, amour, whisky et pistolets
 Une dangereuse combinaison
 Couleurs Deluxe

Colisée Tél. 32 51 25
 15.00, 17.00, 20.30 16 ans
 16^e semaine à Lausanne
Z (IL EST VIVANT)
 Yves Montand, Jean-Louis Trintignant, Irène Papas Eastmancolor
 DERNIER JOUR

Eldorado Tél. 22 16 12
 14.30, 17.00, 20.30 14 ans
 Scope - Couleurs
 Vers. orig. s.-t. franç.-alle.
 Le chef-d'œuvre de George Gershwin
PORGY AND BESS
 Un film réalisé par Otto Preminger, avec une distribution éclatante: Dorothy Dandridge, Sidney Poitier, S. Davis jr.

Lido Tél. 23 21 44
 14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 16 ans
 En première
 Le dernier Pierre Etaix, à pleurer de rire
 C'est un bain de fraîcheur pour l'esprit
LE GRAND AMOUR
 Un beau film, un bon film, un vrai film, un film à voir!
 Faveurs supprimées
 En couleurs

Métropole Tél. 23 62 22
 14.30 17.00 20.30 18 ans
 En couleurs Parlé français
SUÈDE, ENFER ET PARADIS
 La plus stupéfiante enquête sur un couple à l'avant-garde de l'éducation sexuelle...

Palace Tél. 22 13 30
 14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
 Première suisse
 A l'occasion du 50^e Comptoir suisse, une merveille du cinéma tchèque de Vaclav Krška
LES EAUX PRINTANIÈRES
 Cinémascope et couleurs
 Avant-programme: **LA PETITE CHENILLE**, de Miler

Rex Tél. 23 43 31
 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
 DERNIER JOUR
 Dick Van Dyke et Edward G. Robinson
 dans
FRISSONS GARANTIS
 En couleurs - Parlé français

Romandie Tél. 23 47 64
 14.30 17.00 20.30 16 ans
 Première vision - 2^e semaine technicolor - Sur écran géant
INDIANAPOLIS... PISTE INFERNALE
 Paul Newman, Robert Wagner - Joanne Woodward - Parlé franç. Fav. susp.
 Un film impressionnant, hallucinant, réalisé par J. Goldstone

Corso-Renens Tél. 34 00 35
 20.30 16 ans
LA GLOIRE DES CANAILLES

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

TRAVERS: Intoxiqués par des champignons. — M. et Mme Schneider qui dirigent l'institution Les Petites Familles, et une fillette pensionnaire de la maison ont été intoxiqués par des champignons mangés au repas du soir. Les malades sont hors de danger. Il semble que l'intoxication doit être attribuée à des champignons trop vieux plutôt que vénéneux.

NEUCHÂTEL: Jambe broyée. — Une voiture transportant trois jeunes ouvriers de la fabrique Electrona à Boudry, a percuté un mur à Chez-le-Bart, hier, vers 23 heures. Le plus gravement atteint est le conducteur, M. Hurlimann. Il souffre de plusieurs fractures, d'une jambe broyée et de blessures sur tout le corps. M. J. Frank, 19 ans, souffre de douleurs dans le dos et d'un bras fracturé. M. R. Prosperetti souffre, lui de fractures de la jambe gauche et de blessures diverses.

NOUVEAU PROCÈS CONTRE CHARLES CHÂTELAIN. — Le 25 octobre 1968, la Cour d'assises de Neuchâtel a condamné Charles Châtelain, de Cormondrèche, à huit ans de réclusion. Il était prévenu de viol, d'attentat à la pudeur de mineurs âgés de plus de seize ans, d'outrage public à la pudeur et de délit manqué d'assassinat contre sa belle-fille.

M. Schubach, procureur général, avait requis dix-huit ans de réclusion, estimant que Châtelain avait eu l'intention de tuer sa belle-fille. Le jury n'avait pas été convaincu du délit manqué d'assassinat et n'avait pas retenu cette qualification.

Le jugement a été cassé par la Cour de cassation. Charles Châtelain passera une nouvelle fois devant la Cour d'assises de Neuchâtel le mercredi 15 octobre, cour qui sera présidée par M. de Rougemont.

CHRONIQUE JURASSIENNE

SESSION EXTRAORDINAIRE POUR LE JURA

La conférence des présidents du Grand Conseil bernois a décidé de convoquer le législatif en session extraordinaire le 10 décembre prochain, pour traiter, en seconde lecture, le projet de modifications constitutionnelles relatives au Jura.

D'autre part, elle a décidé de reporter d'une semaine l'ouverture de la session de novembre. Les députés ne se retrouveront donc pas avant le 10 au lieu du 3 novembre comme le veut la coutume. La conférence des présidents a pris cette décision vu la longueur de la session actuelle. Alors qu'une session normale a une durée de deux semaines, celle de septembre en est déjà à la fin de la troisième. Jusqu'à maintenant le Grand Conseil a traité un peu plus de la moitié des affaires inscrites à l'ordre

La Chaux-de-Fonds

ACQUITTEMENT GÉNÉRAL

Après les plaintes et la contreplainte opposant le POP au PSN

Hier en début d'après-midi, le tribunal présidé par M. P.-A. Rognon, assisté de M. J.-C. Hess, greffier, a donné connaissance du jugement résultant de l'audience du 3 septembre, lors de laquelle avaient comparu MM. F. Blaser, J. Steiger et L. Sidler, pour le POP, et Fernand Donzé pour le Parti socialiste neuchâtelois, dont il est président.

La longueur des considérants ne nous permet pas de les publier dans leur totalité. Nous en donnerons donc quelques extraits.

● Dans la plainte contre J. Steiger et F. Blaser accusés de faux dans les titres. Le tribunal estime que

Sous l'appellation de faux dans les titres, l'article 251 CPS réprime plusieurs actes punissables. Tout d'abord celui de créer un titre faux. Cet état de fait n'est pas réalisé en l'espèce, car les prévenus n'ont pas confectionné un écrit inexact mais ont reproduit partiellement l'original de la lettre qui leur avait été adressée.

Commet également un faux dans les titres celui qui falsifie un titre. Il n'est pas contesté que les prévenus n'ont reproduit que partiellement la lettre émanant du Parti socialiste neuchâtelois. Toutefois, on ne peut dire que cette manière de faire constitue une falsification de cette lettre. En effet, il était clair que pour n'importe quel lecteur de l'affiche que le texte reproduit sur celle-ci n'était qu'un extrait d'un écrit plus long.

Dans la mesure où cet extrait est exact, il ne saurait y avoir de falsification au sens de l'article 251 CPS. Certes, sorti de son contexte, un passage isolé peut avoir une signification différente que celle qu'il a en réalité. C'est toutefois ce qui se produit régulièrement lors de l'emploi de citations et, si le procédé peut être incorrect, il ne tombe pas sous le coup de la loi pénale.

● Pour l'accusation en diffamation, calomnie et injure, le tribunal s'exprime notamment ainsi:

b) Jean Steiger et Frédéric Blaser sont également prévenus de diffamation, de calomnie ou d'injure pour avoir fait naître dans l'esprit des lecteurs de l'affiche l'impression que l'action et le programme du Parti socialiste étaient incompatibles avec la lutte pour l'augmentation des allocations familiales et la défense des contribuables modestes, ce qui serait contraire à la vérité et qui constituerait une atteinte à l'honneur des membres de ce parti.

Dans le cas particulier, l'affiche confectionnée par les prévenus, juxtaposant l'extrait de la lettre du Parti socialiste au POP avec le slogan figurant au bas de la page, laisse effectivement entendre que le programme du Parti socialiste est incompatible avec les augmentations des allocations familiales et la baisse des impôts des petits et moyens contribuables, ce qui ne correspond pas aux objectifs du Parti socialiste tels qu'ils sont exposés dans son programme diffusé avant les élections. Toutefois, cette affirmation ne rabaisse pas les personnes qu'elle vise dans leur sentiment de l'honneur ou dans leur qualité d'honnête homme. On peut être contre l'augmentation des allocations familiales et la baisse des impôts des contribuables modestes, sans pour autant être un homme sans honneur et de mauvaise foi. Dès lors, l'honneur du plaignant et du Parti socialiste n'est pas atteint par les allégations des auteurs de l'affiche incriminée et ceux-ci doivent être libérés des préventions de diffamation, de calomnie et d'injure.

PLAINTES CONTRE FERNAND DONZÉ

Les considérants exposés ci-dessus sont également applicables à la plainte pour atteinte à l'honneur déposée par Jean Steiger et Frédéric Blaser contre Fernand Donzé. Ni les plaignants, ni les membres du POP ne peuvent se plaindre d'être atteints dans leur honneur et leur réputation d'honnêtes hommes par le fait que le président du Parti socialiste a déposé contre eux une plainte pénale, même si celle-ci se révèle finalement mal fondée.

PLAINTES CONTRE L. SIDLER

Le tribunal estime que: Sidler n'a pas écrit textuellement que le Parti socialiste se prostituait. En effet, l'allusion qu'il a faite dans

la « Voix ouvrière » du 29 mars 1969 à une conférence que devait tenir à cette époque une dame Pfafhler sur la prostitution, se rapporte au forum qui avait opposé à Cernier M^r Maurice Favre, radical, M^r René Meylan, socialiste, et M^r François Jeanneret, libéral. Seul l'un ou l'autre des participants à ce débat politique aurait pu se sentir lésé dans son honneur qui ne vise ni le plaignant ni le Parti socialiste en tant que tel. Dans l'article du 3 avril 1969, le prévenu a écrit, en parlant du Parti socialiste, qu'il « ne peut pas se... disons être complaisant ». On peut imaginer qu'il a pensé écrire que le Parti socialiste se prostituait mais, en réalité, il ne l'a pas écrit. Si, en matière de diffamation ou de calomnie, l'auteur peut procéder par insinuations en ce qui concerne l'imputation des faits offensants, il n'en va pas de même en matière d'injure. Celui qui, comme en l'espèce, se retient au dernier moment de prononcer un jugement de valeur offensant ne se rend pas coupable d'injure, même si on peut interpréter les points de suspension comme reflétant une opinion différente de celle qui est en réalité exprimée.

Ainsi, Louis Sidler doit également être libéré de la prévention de diffamation, calomnie ou injure.

Tous les prévenus sont libérés et les frais de la cause doivent être mis à la charge de l'Etat.

4. Les conditions d'application de l'article 90 CPP qui permet exceptionnellement de mettre tout ou partie des frais à la charge du plaignant, ne sont pas réalisées en l'espèce.

Vu l'article 226 CPPN, par ces motifs, libère Jean Steiger, Frédéric Blaser, Louis Sidler, Fernand Donzé et met les frais à la charge de l'Etat.

Commentaires

Inutile de tergiverser: le jugement ci-dessus résumé donne raison en droit, sur l'essentiel, aux thèses soutenues par le POP quant aux limites de la liberté de propagande (dans notre pays, bien entendu, car il ne s'agit pas des autres). Il donne tort, sur le même objet, au PSN qui représentait son président.

Nous, socialistes neuchâtelois, avons confiance en la justice de notre canton. Sans phrases, mais avec sincérité, nous avons du respect pour nos juges. Nous connaissons, en particulier, la rectitude du président du Tribunal I de La Chaux-de-Fonds. C'est donc sans humeur que nous nous inclinons devant son jugement.

Nous ne sommes pas des querulants. Si nous avions, au cours des ans, demandé compte en justice à la « Voix ouvrière » de toutes les saletés qu'elle a distillées contre nous, savamment, avec persévérance, nous aurions alimenté de façon sensible la chronique des tribunaux. Jamais cette idée ne nous est venue.

En l'espèce, il s'agissait d'autre chose. Notre adversaire n'alléguait pas simplement des faits faux. Il ne portait pas simplement des jugements de valeur inadmissibles. Il usait, par un procédé captieux et grâce à des affiches répandues dans tout le canton, de la signature autographe de deux personnes honorables, agissant régulièrement au nom de leur parti, pour faire croire aux gens quelque chose qui n'existe pas. Et la « Voix ouvrière » indiquait à ses lecteurs clairement, à deux reprises, sans discussion possible, que notre parti se prostituait. Il nous a paru que la limite du tolérable était ainsi franchie, que de pareilles mœurs ne devaient pas s'installer chez nous et que si, par malheur, elles s'y installaient, notre vie politique s'en trouverait gravement dégradée. On nous donne tort. Nous en prenons acte. Mais nous gardons notre opinion.

La liberté n'est pas licence. Tout au contraire, la licence tue la liberté. Les journalistes le savent bien, qui se donnent à eux-mêmes des règles, des codes, des autorités arbitrales, pour fixer les limites d'une liberté à laquelle, pourtant, ils tiennent par-dessus tout. Le fait de se trouver en période électorale permet-il tout, excuse-t-il tout? La plupart des gens, chez nous, l'admettent. Personnellement, je crois que les gens se trompent et, sur ce point, je m'honore de leur tenir tête. Si, vendant des savonnettes, je contreviens aux règles de la bonne foi, le tribunal, à juste titre, mettra une limite à ma liberté.

Si j'entends devenir député, ou le demeurer, l'activité que je poursuis est-elle moins importante que la vente de savonnettes et puis-je, sous prétexte de liberté, aller contre la bonne foi? Personnellement — encore une fois — je dis: non.

Il y a deux ans, dans la « Suisse libérale », M. C.-Ph. Bodinier a exposé comment et pourquoi, assistant à un banquet de l'UPJ, il s'était convaincu du bien-fondé des thèses séparatistes. Ses voisins de table s'étaient plaints, entre autres, d'être qualifiés de « collaborateurs » par le « Jura libre » — et M. Bodinier avait eu envie de leur dire que c'était vrai. Pour avoir écrit cela, M. Bodinier a été condamné par un tribunal neuchâtelois. Je ne partage pas les opinions de M. Bodinier, ni en général, ni en l'espèce, tout en le tenant pour un homme fort honnête et pour un bon confrère. Je ne considère pas que les membres de l'UPJ soient assimilables à des collaborateurs. Mais je constate que M. Bodinier a été condamné pour l'avis suggéré, et que la même justice neuchâteloise ne condamne pas lorsqu'on suggère que le Parti socialiste neuchâtelois se prostitue.

Encore une fois, il ne reste qu'à s'incliner, tout en souhaitant que cette jurisprudence nouvelle n'ouvrira pas, au nom de la liberté, une porte plus grande à la malhonnêteté. Bien entendu, le PSN, quant à lui, s'en tiendra à ses propres critères, demain comme hier, en matière de propagande politique. Des critères en vertu desquels la fin ne justifie pas tous les moyens.

René Meylan.

BLESSÉE PAR UNE VOITURE. — Hier, la petite Corinne Tinembart, âgée de 6 ans, sortait de l'école à midi. Elle voulut traverser la rue David-Pierre-Bourquin, lorsqu'un automobiliste qui ne l'avait pas vue, passa avec une roue avant sur un pied de l'enfant. Après avoir été soignée à l'hôpital, la fillette est rentrée chez ses parents.

EN PASSANT. — Hier, à 6 h. 20, un automobiliste qui circulait sur la rue des Crêtets a accroché au passage une voiture en stationnement, à la hauteur du N° 82 de ladite rue. Une passagère est montée à l'hôpital pour un contrôle.

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. P.-A. Rognon, le tribunal a condamné:

■ J.-C. L. à quinze jours d'arrêts, 225 fr. de frais, et à la publication du jugement, pour ivresse au guidon.

■ J. R. à cinq jours d'emprisonnement, 100 fr. d'amende et 100 fr. de frais, pour avoir circulé en état d'ivresse puis confié le volant à un jeune de 16 ans.

De plus, une affaire d'ivresse au volant est reportée pour entendre des témoins. Il en est de même d'une « bringue de maison » qui oppose des Autrichiens à des Italiens, ce qui leur vaut d'être accusés de scandale, lésions corporelles simples et voies de fait.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30 «Funnv Girl».
RITZ: 20.30, «Maldonne».
EDEN: 20.30, «La Charge de la Brigade légère».
PLAZA: 20.30 «Une Minute pour prier - Une Seconde pour mourir».
SCALA: 20.30, «Le Jour le plus long».

Divers

AULA DES FORGES: 18.00, exposition «Homage à Gandhi».
GALERIE ADC exposition «Tendances de la jeune photographie française».
MUSÉE D'HORLOGERIE 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE 14.00 à 16.30.
MUSÉE DES BEAUX ARTS 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00, Georges Froidevaux.

Pharmacie d'office

Officine No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9.
(Des 22 h appeler le No 11.)

Le Locle

UNE POULIE SUR LA TÊTE. — Un manœuvre italien, M. E. Croce, 38 ans, était occupé, hier matin, à monter des seaux de mortier sur un chantier à la rue de France. La poulie se détacha soudain et lui tomba sur la tête. Par bonheur, M. Croce était casqué et le choc fut amorti. Néanmoins, il a dû être conduit à l'hôpital.

COMMUNIQUÉ

Service des balayures. — Le public est avisé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé le lundi 22 septembre 1969. Le service fonctionnera dans toute la ville le mardi 23 septembre, dès 7 heures.



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

Arrêté du Conseil communal relatif à la pénurie de logements

Ajournement du terme de déménagement du 31 octobre 1969 et obligation d'annoncer les vacances de logements.

Le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds

Vu l'arrêté fédéral concernant l'ajournement des termes de déménagement du 20 mars 1953, prorogé jusqu'au 31 décembre 1969, en application de l'article 26 de l'arrêté fédéral sur les loyers des biens immobiliers, du 30 septembre 1965,

vu l'arrêté cantonal sur la matière du 27 mars 1953, vu l'arrêté du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, du 5 septembre 1969, approuvé par le Département fédéral de justice et police le 10 septembre 1969,

arrête:

Article premier. — Les locataires d'appartements dont le contrat de bail à loyer prend fin le 31 octobre 1969 et qui ne savent pas s'ils pourront disposer d'un logement à cette date peuvent demander l'ajournement du terme de déménagement.

Art. 2. — Ils doivent pour cela s'adresser à l'Office communal du logement (rue du Grenier 22, rez-de-chaussée, salle N° 2), qui délivrera une formule de demande. Cette formule devra être retournée correctement remplie et signée à l'Office du logement avant le 3 octobre. Les requêtes présentées après cette date ne pourront plus être prises en considération.

Art. 3. — Conformément à la législation fédérale sur la matière, l'ajournement ne pourra être accordé qu'au locataire se trouvant dans l'une des situations suivantes:

- qui est empêché de prendre possession d'un appartement loué pour le 31 octobre 1969 ou d'un appartement qu'il doit occuper dans sa propre maison parce qu'il n'est pas encore habitable;
- qui, malgré d'actives recherches, n'a pu trouver aucun appartement et que la commune n'est pas en mesure de loger dans un appartement provisoire conformément aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 30 décembre 1953, concernant le contrôle des loyers et la limitation du droit de résiliation;
- qui devrait occuper un appartement dont le locataire est au bénéfice d'un ajournement.

Art. 4. — L'autorité communale peut se saisir d'office des cas visés à l'article 3 litt. c), et cela même postérieurement à la date du 4 octobre 1969.

Art. 5. — Les décisions sont prises par le Conseil communal, sur préavis de l'Office du logement. Elles sont immédiatement communiquées au bailleur et au preneur sur formule ad hoc, par les soins de l'Office du logement. Elles sont sans recours.

Art. 6. — L'ajournement est accordé pour une durée déterminée, 6 mois au maximum.

Art. 7. — Le locataire au bénéfice d'un ajournement a l'obligation de déployer tous ses efforts en vue de trouver un logement pour le nouveau terme de son bail. Il doit notamment visiter les appartements qui lui sont signalés par l'Office du logement.

Art. 8. — Les bailleurs ou leurs représentants sont tenus de saisir immédiatement l'autorité communale de toutes plaintes qu'ils pourraient avoir à formuler contre leurs locataires au bénéfice d'un ajournement, notamment en raison de leur conduite ou de défaut de paiement du montant du loyer.

Art. 9. — Tout appartement vacant doit être signalé à l'Office du logement. Les propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation de signaler la vacance le jour même où le locataire donne ou reçoit son congé et non pas lorsque l'appartement devient effectivement vide. Tout appartement inoccupé, même meublé, est considéré comme vacant et doit être signalé.

Les formules d'avis seront fournies aux intéressés sur leur demande par l'Office du logement.

Art. 10. — Les présentes dispositions entrent immédiatement en vigueur.

La Chaux-de-Fonds, le 16 septembre 1969.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:
Pour le président: C. ROULET
Le secrétaire: R. MOSER

Le Bureau cantonal du logement et les agences de location

Le 14 décembre 1946, le Conseil d'Etat a édicté un règlement créant un Bureau cantonal du logement et introduisant l'annonce obligatoire des locaux vacants.

Les propriétaires, usufruitiers et locataires principaux, doivent annoncer dans les quinze jours la vacance ainsi que l'occupation des locaux. Cette même obligation incombe également aux mandataires régisseurs et agents immobiliers. L'annonce doit être notifiée au Bureau cantonal du logement dans les quinze jours « suivant celui où la dénonciation, la vacance ou l'occupation est venue à la connaissance de la personne tenue de la signifier ».

Les contrevenants aux obligations résultant du règlement sont passibles des peines de police, soit: arrêts de police d'un jour à trois mois ou amende de 1 à 2000 fr.

Si tous les propriétaires ou leurs mandataires respectaient scrupuleusement le règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1946, le Bureau cantonal du logement pourrait demander aux propriétaires

d'accepter comme locataires pour les appartements libres, les personnes inscrites en tenant compte de l'urgence.

Or, les mandataires des propriétaires n'avisent pas le Bureau cantonal du logement, se passant entre eux les appartements pour reloger les occupants des immeubles soumis à la démolition, etc.

Cet état de chose a donné naissance à de nombreuses officines ou agences qui apprenant qu'un logement est devenu libre, demandent aux locataires à la recherche d'un appartement une taxe d'inscription de 10 à 40 fr. et une commission représentant la moitié du loyer mensuel.

Le plus souvent le logement proposé est déjà pris ou n'a jamais été mis en location, de sorte que ce procédé apparaît peu correct.

Dans les circonstances actuelles de pénurie de logements, le Conseil d'Etat devrait appliquer à la lettre son règlement du 14 décembre 1946 en se substituant aux officines susmentionnées.

M^r T. SAUDAN.

La démagogie des députés bourgeois

Lors d'une récente séance du Grand Conseil, un député socialiste s'est élevé avec vigueur contre des affirmations mensongères à propos de la pétition du Parti socialiste en faveur des locataires. Ce député qui s'exprimait au nom de la fraction socialiste a déclaré:

« On a beaucoup parlé de démagogie, les uns accusant les autres de l'être. On a aussi parlé beaucoup d'électoratisme.

» Je voudrais dire ici que, pour nous accuser d'électoratisme à propos du problème du logement, il faut avoir un sacré culot! (Applaudissements.) Parce que, depuis 40 ans, j'ai vu mon parti s'occuper constamment du logement et combattre les prétentions des régisseurs! Lorsqu'il y avait 6000 appartements vides et que les régisseurs évacuaient les chômeurs, nous étions dans la rue pour nous opposer aux évacuations! Nous avons continué sans cesse à nous occuper de ce problème, quelquefois avec des régisseurs qui comprenaient des situations, mais nous n'avons jamais cessé de nous en occuper, que les élections soient proches ou passées!

» Je désire rappeler ici que le Conseil d'Etat, dans le discours de Saint-Pierre, a déclaré qu'il prenait en main ce problème du logement (c'était au mois de décembre 1965). Il a dit qu'on allait au-devant de la fin du

contrôle et qu'il faudrait assouplir le plus possible l'entrée en vigueur du système de la surveillance.

» Nous avons protesté en 1966 car, un mois après ce discours, le Conseil d'Etat a décidé (c'était le 11 janvier 1966, réd.) de supprimer le contrôle des loyers pour le remplacer par la surveillance, alors que ce même Conseil d'Etat avait une année devant lui pour préparer l'entrée en vigueur de la surveillance.

» Eh bien! Je dois dire que notre parti a lutté! Les élections étaient passées, nous avons continué de lutter et nous sommes encore prêts à lutter pour la défense des locataires, et nous luttons non pas seulement pour que l'on construise des logements, pour que l'on établisse un plan de 5000 logements dans l'immédiat, mais le Conseil d'Etat, le gouvernement et toutes les institutions qui peuvent collaborer avec lui se doivent de travailler, d'activer la construction de logements pour qu'il y ait ce 2% de battement qui permette aux locataires de lutter à armes égales avec les propriétaires et de pouvoir s'en aller ailleurs si les propriétaires veulent leur imposer des conditions inacceptables!

» Nous avons toujours répondu présents pour la défense des locataires, qu'il y ait des élections ou qu'il n'y en ait pas! (Applaudissements.)

La défense des mobilisés et de leurs familles

Une preuve de plus de la lutte incessante de la gauche

On a beaucoup écrit, ces temps-ci, dans la presse sur les souvenirs marquant le 30^e anniversaire de la mobilisation de 1939. A notre tour, nous publions une information qui, il y a trente années, fit passablement de bruit.

Avec la mobilisation, le problème du chômage était presque résolu; aussi, le Comité de défense des chômeurs, qui avait depuis 1931 conduit la lutte en faveur des sans-travail, a-t-il constitué un comité de défense des mobilisés et de leurs familles.

En date du 21 décembre 1939 (il n'y avait pas d'élections en vue réd.), ce comité adressa la lettre ouverte ci-dessous:

Circulaire adressée à Messieurs les conseillers nationaux, conseillers d'Etat, députés, conseillers administratifs et municipaux, maires, adjoints, membres du pouvoir judiciaire, avocats, huissiers, régisseurs, etc., etc.

Messieurs,

Dès le début de la mobilisation, chacun a constaté l'élan de générosité de la population en faveur des soldats et de leurs familles. Tous furent unanimes pour admettre que tout devait être mis en œuvre pour la protection matérielle des soldats et de leurs familles.

La question des loyers a été abondamment discutée et elle reste une des plus épineuses à résoudre. Il appartient à nos autorités d'étudier par quels moyens il sera possible de prendre des mesures appropriées.

Sans attendre un résultat, pour le moment problématique, des tractations en cours, nous pensons qu'il est urgent de la part de ceux qui sont appelés à statuer sur des demandes de poursuites de prendre l'engagement:

1. De ne participer ni de près ni de loin, ni directement ni indirectement à des poursuites contre des mobilisés ou contre leurs familles lorsqu'ils sont les soutiens de celles-ci.

2. Les citoyens démobilisés qui sont en difficultés par suite de la mobilisation seront traités comme ceux prévus au chiffre 1.

On sait que les lois ne permettent pas l'application de telles mesures, mais si, d'autre part, chacun se refuse à donner la main ou à intervenir dans des cas de poursuites (saisies, évacuations, etc.), force sera bien de constater que lorsqu'on veut vraiment protéger les soldats et leurs familles on le peut. Quoi de plus immoral, en effet, qu'un avocat, un huissier ou autre qui cherche à gagner quelques francs en effectuant des poursuites contre les défenseurs du pays. Que tous le comprennent. Il y eut déjà des cas de poursuites et ils deviennent de plus en plus nombreux. Notre proposition permet d'y mettre fin.

Le Comité de défense des mobilisés et de leurs familles ne doute pas un instant que vous ferez parvenir votre adhésion à l'engagement ci-dessus; aussi il vous en remercie d'avance.

Par contre, il dénoncera à l'opinion publique tous les cas de poursuites contre des soldats qui parviendront

à sa connaissance en indiquant les noms des régisseurs, avocats ou huissiers qui y participent. Le comité s'opposera avec énergie à tous les enlèvements de meubles accomplis dans ces conditions.

Dans l'espoir que notre devise nationale « Un pour tous, tous pour un » sera appliquée loyalement par cha-

acun, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations empreintes.

Le Comité de défense des mobilisés et de leurs familles.

C'est peu après cette lettre que des mesures furent prises en faveur des mobilisés, surtout pour le loyer de ces derniers.

Pour les bourgeois et autres réactionnaires l'action en faveur des locataires, c'est de la propagande électorale. Or l'action de défense des locataires est permanente, elle ne connaît pas de fin. Voyez plutôt!

De 1930 à 1938, le Comité de défense des chômeurs, présidé par un socialiste, organise le rachat des meubles saisis par certains régisseurs, parfois sur l'ordre d'avocats véreux à leur solde.



A l'appel de leur comité, les sans-travail occupent la salle des ventes de l'Office des poursuites pour procéder au rachat du mobilier de l'un des leurs.



Les meubles saisis sur l'ordre d'un régisseur sans pitié et d'un avocat du même acabit sont ensuite portés à bras chez le légitime propriétaire, souvent un père de famille.

● **Il y en aura d'autres** ●

CONSTRUIRE SELON LES BESOINS D'UN FOYER

Le problème du logement vu par une femme

A un article sur l'appartement de l'avenir, une mère de famille a réagi: « Avant des décennies, seules les personnes aisées pourront s'offrir un tel luxe. J'aimerais que l'on parle des logements actuels, dont la cuisine est borgne, petite, sans place pour une penderie dans la chambre à coucher, de ces logements avec un nombre insuffisant de chambres d'enfants, sans réduit ni balcon. »

Nous avons recueilli les propos de cette mère et nous lui ouvrons nos colonnes:

LE PEUPLE. — L'article que nous avons publié présente l'architecture de demain, avec le confort qu'elle donnera à la mère de famille. Cela vous semble utopique?

— Utopique? Non. Inaccessible, oui. Cependant, nombre de logements anciens seraient agréables à vivre si les propriétaires faisaient

un effort pour les rénover. Or, si les locataires n'ont cessé de payer leur loyer, les propriétaires ont laissé vieillir les immeubles, jaunir les papiers et les peintures. Aujourd'hui, c'est le locataire qui doit accepter une hausse de loyer pour que le propriétaire « fasse un effort ».

LE PEUPLE. — Le locataire, selon vous, est-il en mesure d'exiger des rénovations?

— Oui, grâce à l'action socialiste, la surveillance des loyers n'a pas pu être totalement supprimée. Le locataire doit se défendre pour que sa paie garde sa vraie valeur et qu'en échange de son loyer il dispose d'un appartement décent.

LE PEUPLE. — Pour supprimer la pénurie de logements, il faut cependant construire. Les HLM actuels sont-ils satisfaisants?

— Certaines réalisations HLM sont remarquables, par exemple celle de la ville à la rue des Battoirs. Si la cuisine est trop petite, par contre il y a de grandes fenêtres, de grandes chambres, des armoires murales, même un hall!

LE PEUPLE. — Les logements HLM vous paraissent ainsi mieux adaptés aux besoins d'un foyer?

— Ceux construits par des collectivités publiques, oui, mais il y a une ombre au tableau. Pour obtenir un quatre pièces plus cuisine, il faut avoir trois enfants. Quand sera-t-il possible d'avoir un nombre de pièces identique au nombre des membres de la famille: par exemple une cuisine, une salle de séjour et quatre chambres pour une famille de cinq personnes. Si l'on a conquis la lune, chacun n'a pas encore son coin pour rêver ou

pour travailler sans gêner les autres membres de la famille.

LE PEUPLE. — Pensez-vous que, malgré la pénurie de logements, les locataires peuvent résister aux hausses de loyer?

— Oui, le Parti socialiste et d'autres organisations ont fait un grand effort d'information à cet égard. Mais souvent les personnes âgées hésitent et acceptent la hausse, de peur de recevoir leur congé ou de voir supprimée l'autorisation de sous-louer la chambre qui leur permet de compléter l'AVS et l'aide à la vieillesse.

LE PEUPLE. — La pétition lancée par le Parti socialiste pour demander la construction de logements — que vous avez signée, nous avez-vous dit — demande la mise en chantier de 5000 logements. Comment voyez-vous ces appartements?

— Comme mère de famille, qui travaille au-dehors, j'aimerais que l'on construise vite, selon les besoins d'un foyer, sans fioritures, ni marbre, mais des logements clairs, spacieux, avec de la place dans la cuisine pour un grand frigo et — ce n'est plus un luxe — pour la machine à laver la vaisselle. Les personnes âgées aussi ont surtout besoin d'un logis pratique, pas de seuil, des armoires à portée de la main, un ascenseur.

Alors que nous prenons congé d'elle, cette mère de famille nous dit son inquiétude devant les hausses qui s'annoncent. Les jeunes qui désirent fonder un foyer doivent consentir de gros sacrifices pour se loger, la jeune femme travailler au-dehors et le couple repousser la joie d'avoir un enfant. Notre conclusion sera la sienne: est-ce ce que nous désirons tous?

Pour une vieillesse à l'abri de la misère

LA NOUVELLE LOI D'ALLOCATIONS AUX PERSONNES ÂGÉES

Cette tâche prioritaire n'a jamais été négligée par les socialistes. Ce n'est pas non plus un effet du hasard si à Genève l'ensemble des problèmes sociaux, et notamment tout ce qui concerne les personnes âgées, est placé sous l'autorité d'un magistrat socialiste depuis de longues années.

Assurer une vieillesse heureuse, aider et encourager les invalides, soutenir les veuves et les orphelins, toutes ces branches de l'activité sociale font partie du programme du mouvement ouvrier et socialiste depuis sa création. Ceci explique pourquoi, partout où il a été possible de faire taire ou de reculer les divers conservatismes égoïstes, l'injustice sociale est en régression.

Si l'on admet que l'AVS est une institution nationale dont les effets ne peuvent pas tenir compte de toutes les situations locales, il faut donc agir au niveau des cantons où les conditions d'existence des personnes âgées sont les plus pénibles.

Certes, l'AVS s'est considérablement améliorée et sa dernière révision, la septième, a surpris jusqu'aux observateurs les plus critiques de l'évolution sociale suisse. Toutefois, cette augmentation substantielle des rentes est encore largement insuffisante pour mettre les personnes âgées à l'abri du besoin. Voilà pourquoi il se justifie toujours que notre canton poursuive et amplifie son effort pour assurer des ressources complémentaires à tous ceux, ils sont nombreux, qui n'ont que l'AVS ou presque pour vivre.

Le 25 octobre de l'année dernière, le Grand Conseil a voté une

révision profonde de l'ancienne loi sur l'aide à la vieillesse. Cette loi a été déchargée de toute notion humiliante d'assistance pour faire place à des dispositions légales faisant état d'un droit.

Dès le 1^{er} janvier 1969, conjointement avec l'entrée en vigueur de la 7^e révision de l'AVS, les bénéficiaires de l'aide à la vieillesse ont vu leurs ressources s'améliorer.

Le mécanisme des prestations complémentaires genevoises et fédérales se présente ainsi: si une personne ou un couple ne dispose pas de 5250 fr., respectivement 8663 fr. de ressources annuelles, il naît un droit, jusqu'à concurrence de ces limites, à des prestations complémentaires. Il y a d'autres conditions, être Genevois ou Suisse, mais domicilié depuis au moins 15 ans dans le canton. Il ne faut pas non plus disposer d'une fortune supérieure à 6000 fr. pour les personnes seules ou 12 000 fr. pour les couples.

Il n'est pas tenu compte, dans les ressources prises en considération, du total d'un éventuel gain accessible ni de tout le montant du revenu des sous-locations. En plus de cela, les primes d'assurance sont entièrement déduites jusqu'à un montant de 300 fr. pour une personne seule et 500 fr. pour un couple. Les frais de maladie sont en grande partie remboursés et le montant du loyer est lui aussi partiellement déduit des ressources, donc payé dans la prestation complémentaire ou l'allocation cantonale.

Ce qu'il faut encore souligner avec insistance, car cela a son importance, c'est le fait qu'il ne s'agit

plus d'une loi d'assistance et que la famille des bénéficiaires n'est plus mise à contribution.

Ceci est un progrès bienvenu, car l'assistance et le recours aux recueils auprès des familles n'est guère compatible avec la dignité de personnes qui ont durement travaillé pendant toute leur vie. Aujourd'hui plus d'aumône, il existe un droit, il suffit d'examiner chaque cas pour vérifier si les conditions légales sont remplies.

Il est nécessaire que chacun comprenne bien le principe fondamental de la loi et surtout que les pouvoirs publics ne négligent aucun effort de publicité, afin que les ayants droit s'annoncent et puissent être ainsi au bénéfice des prestations auxquelles ils ont droit.

La situation des vieillards n'est pas encore entièrement satisfaisante, il s'en faut encore de beaucoup! Un effort important a été accompli, certes, mais le Parti socialiste ne ménagera pas sa peine pour poursuivre dans cette voie en remédiant aux imperfections des nouvelles dispositions et surtout en les remettant constamment sur le métier. Nous répondrons aux crailleries égoïstes des forces de droite qui oseraient s'opposer à nos efforts, que nous ne cesserons jamais d'agir pour mettre la vieillesse et l'invalidité à l'abri des soucis matériels, et ceci d'autant plus que nos lois sociales sont menacées d'être vidées de leur contenu, en raison notamment de la voracité des milieux immobiliers et de l'incapacité gouvernementale à résoudre la crise du logement.

NON à l'abstentionnisme féminin

La place de la femme est partout où elle peut et veut être

La démocratie ne peut se passer d'aucune citoyenne, d'aucun citoyen; elle implique un choix politique pour lequel il faut agir. C'est dire que les femmes doivent reconnaître le caractère social et politique de leur rôle familial et professionnel, prendre conscience des raisons qu'elles ont de participer aux activités de la cité.

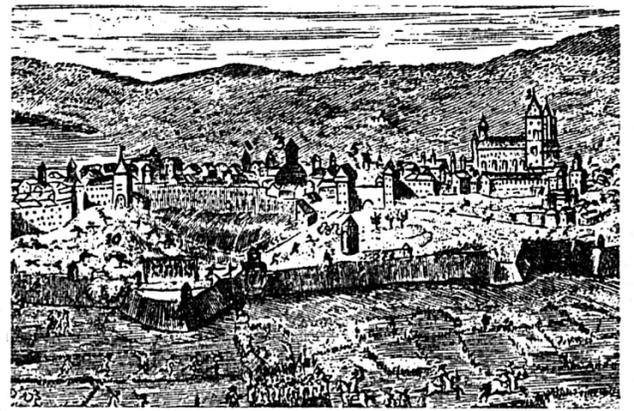
Un pourcentage encore trop élevé de femmes ne sont pas préparées à la vie politique, et beaucoup d'entre elles se sentent encore gênées devant les hommes par leur ignorance politique. Les femmes socialistes s'attachent à toutes les questions qui ont, du point de vue féminin, une valeur essentielle:

- * le foyer,
- * l'enfant,
- * l'avenir de l'espèce humaine,
- * la sauvegarde de la paix.

La femme n'est-elle pas quotidiennement confrontée avec des problèmes économiques: alimentation, habillement, habitat. En tire-t-elle les conclusions positives qui s'imposent? Le plus souvent, c'est elle qui veut améliorer la nourriture familiale, qui recherche un habitat décent à un prix abordable. Elle qui gère le budget familial, n'est-elle pas devenue une puissance économique? La toute-puissante publicité le sait, qui s'adresse aux femmes pour les besoins ménagers, les ustensiles ménagers et même pour les automobiles!

Par exemple, pour la femme exerçant une profession, nous sommes loin de la semaine de 40 heures! En plus de son travail à l'extérieur, elle doit s'acquitter de nombreuses tâches domestiques. Pour éviter le surmenage et ne pas perdre, lorsque viennent les enfants, sa qualification professionnelle, elle est tout naturellement amenée à s'intéresser aux garderies d'enfants, aux crèches, toujours insuffisantes. La prise de conscience de ces réalités doit l'amener à la vie sociale et, surtout, à prendre position lors des votations. Elle fera alors un choix politique.

Le socialisme, c'est la construction d'un monde meilleur!



Contrairement à ce que certains pensent, Genève n'est plus au temps de l'Escalade. C'est vers l'avenir qu'il faut regarder.

Genève se rallie à l'avenir

Adhérez au Parti socialiste

Le parti de l'avance économique, scientifique, culturelle et sportive, le parti de la justice.

Vous constaterez avec lui qu'il est possible:

- de stabiliser enfin les prix;
- d'accentuer la lutte contre la maladie;
- de créer une véritable sécurité sociale avec:
 - ◇ une assurance maladie généralisée;
 - ◇ une assurance pension complémentaire à l'AVS/AI assurant des rentes suffisantes sans porter préjudice aux caisses de retraite actuelles;
- de construire des logements spacieux et clairs à des prix abordables;
- de donner à chacun sa chance, à l'école, dans son travail et dans la vie.

Bulletin d'adhésion

Le (la) soussigné(e) demande à être admis(e) dans le Parti socialiste suisse:

Nom: _____ Prénom: _____
 Profession: _____ Date de naissance: _____
 Adresse exacte: _____
 Signature: _____

Intéressantes expériences de participation dans les écoles techniques de Genève

Parmi les établissements du degré secondaire supérieur, dans le canton, figurent les Ecoles techniques. Mille cinq cents élèves s'y préparent à la vie professionnelle. Cinq cents d'entre eux sont répartis dans les écoles de métiers, de mécanique, d'horlogerie et d'électricité. Ils quittent ces sections après quatre ans d'études, porteurs du certificat fédéral de capacité.

Mille autres, au travers d'une formation où la pratique et la théorie sont combinées, préparent en quatre ans le diplôme d'ingénieur technicien ou d'ingénieur architecte, dans les spécialisations de leur choix.

Ces multiples possibilités de formation sont ouvertes aux élèves sortant du Cycle d'orientation qui satisfont à certaines conditions, suffisamment généreuses pour permettre à tout élève consciencieux, judicieusement orienté selon ses aptitudes, d'entrer dans la vie professionnelle muni d'un diplôme de valeur et bien préparé. En outre, depuis quelques années, dans le cadre de la section Technicum du soir, des adultes peuvent préparer un titre équivalent à celui d'ingénieur technicien. Ainsi, annuellement, une centaine de certificats fédéraux de capacité et 250 diplômes d'ingénieurs techniciens ou d'ingénieurs architectes sont délivrés.

Le Département de l'instruction publique a accordé une attention toute spéciale à la formation professionnelle à plein temps, dans le cadre des Ecoles techniques. Après avoir terminé la seconde étape de la reconstruction de ce complexe — et en attendant la troisième qui devra compléter le bâti-

ment de l'Ecole technique supérieure — il a mis à disposition de l'Ecole d'horlogerie et d'électricité de très beaux locaux au Petit-Lancy, locaux inaugurés en automne 1968. Il a en outre poursuivi l'aménagement des laboratoires et ateliers, indispensables pour des élèves qui ont à se familiariser avec les machines et les instruments qui seront leurs outils de demain. Tous ceux qui ont su profiter des journées pendant lesquelles les Ecoles techniques ont été ouvertes au public ont pu constater à quel point autorités et corps enseignant s'efforcent, en matière d'équipement et de programme, de suivre l'évolution. Et puisqu'il est question de corps enseignant, il est intéressant de signaler que la direction a pu assurer le recrutement des enseignants de manière telle que le pourcentage des maîtres non nommés est extrêmement faible.

Ce sont là autant d'éléments positifs, intéressants, qui parlent en faveur des Ecoles techniques. Mais, dans le climat qui caractérise actuellement la société, la qualité des enseignants, l'adaptation des programmes, la nouveauté du matériel ne sont plus seuls suffisants. Professeurs d'une part, élèves d'autre part, souhaitent participer davantage à l'évolution d'une école, à la recherche de solutions en vue d'adapter la formation, tout particulièrement la formation professionnelle, aux transformations du monde moderne.

Dans cet esprit, dès 1967, une commission paritaire a été créée. Représentants du corps enseignant et de la direction peuvent aborder les problèmes fondamentaux concernant l'or-

ganisation des études et la vie de l'école. Par ailleurs, les élèves n'ont pas été oubliés. En effet, à la même époque, possibilité leur a été offerte de s'exprimer et de soumettre leurs préoccupations, à l'occasion de «tables rondes» qui regroupent leurs délégués et ceux de la direction et du corps enseignant.

Un pas de plus en vue d'intéresser les élèves à la vie de l'école a été fait en 1968, lorsqu'une commission tripartite a été créée. Les représentants du corps enseignant sont désignés par leur association, et ceux des élèves par une assemblée des délégués à laquelle chaque classe envoie ses deux élus.

La mise en place de tels organismes — paritaires ou tripartites — leur fonctionnement efficace exigent certains délais. Accorder la place qui lui revient à chaque question, élaborer les documents de travail valables, respecter le jeu démocratique exigent parfois des efforts répétés. Néanmoins, les expériences en cours paraissent dignes d'intérêt. Le Département de l'instruction publique les suit de près; d'autres établissements du degré supérieur semblent vouloir les introduire. Les Ecoles techniques ne se contentent pas de suivre l'évolution de la technique seulement, mais également celle des structures de la société. On veut souhaiter que cette attitude ouverte sur les problèmes de notre temps soit profitable au développement général de cet établissement et à l'épanouissement de ceux qui y travaillent, à tous les niveaux.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

CONVOICATIONS DU PARTI

SAINT-GALL CONSERVE SES CHANCES, BÂLE LES PERD

Alors que, mardi, Zurich s'imposait par 3 à 2 contre Kilmarnock pour la coupe des villes de foire (notre photo : le premier but des Ecossais), hier soir, pour la coupe des champions, Bâle a fait match nul au stade Saint-Jacques, 0 à 0, contre Celtic de Glasgow, perdant ainsi tous ses espoirs de se qualifier lors du match retour en terre écossaise. Pour sa part, Saint-Gall s'est incliné devant Frem Copenhague par 2 à 1. Mais, comme le match retour aura lieu à Saint-Gall, il est fort possible que le vainqueur de la coupe de Suisse se qualifie pour le tour suivant de la coupe des vainqueurs de coupe. Voyons comment ont joué nos deux clubs suisses : Celtic Glasgow a rencontré, à Bâle, une résistance inattendue de la part du champion suisse. L'équipe rhénane aurait même mérité de l'emporter. Un écart de deux buts en sa faveur aurait reflété la physionomie d'une partie plaisante, mais qui fut sans passion. Grâce à un métier éprouvé, les Ecossais ont préservé leurs chances pour le match retour, qui se déroulera le 1^{er} octobre à Glasgow. Bâle a cependant confirmé les excellents résultats qu'il obtient depuis le début de l'année sur le plan national. Une fois de plus, sa défense, dirigée par l'international Michaud, manifesta une maîtrise remarquable. En revanche, la ligne médiane, habituellement le point fort de l'équipe, prêta flanc à la critique. L'absence de l'Allemand Sundermann, blessé dix jours plus tôt en championnat, désorienta ses deux compères Odermatt et Benthaus. Ce dernier parut plus handicapé que Odermatt. Il commit des erreurs inhabituelles. L'imprécision de ses passes empêcha finalement son équipe de recueillir tout le fruit de ses efforts. En attaque, l'ailier Wenger joua un ton en dessous de ses coéquipiers Hauser et Balmer, lesquels prirent fréquemment l'avantage sur les célèbres défenseurs de Celtic.

Saint-Gall a conservé ses chances de qualification en ne s'inclinant que par 2-1 devant Frem Copenhague. Les vainqueurs de la coupe de Suisse ont ouvert le score à la 15^e minute par Naziger. Réplique immédiate des Danois qui marquèrent alors deux buts.



Coupe des champions

Benfica Lisbonne—KB Copenhague	2-0 (2-0)
Hibernian La Valette—Spartak Trnava	2-2 (1-1)
CSKA Sofia—Ferencváros Budapest	2-1 (1-0)
Bâle—Celtic Glasgow	0-0
Fiorentina—Oester Vaexjoe	1-0 (0-0)
Standard de Liège—Nenduri Tirana	3-0 (2-0)
Feyenoord Rotterdam—KR Reykjavik	12-2 (7-0)
Bayern Munich—Saint-Etienne	2-0 (1-0)
Austria Vienne—Dynamo Kiev	1-2 (1-0)
Leeds United—Leeds Oslo	10-0 (5-0)
Etoile rouge Belgrade—Linfield Belfast	8-0 (5-0)
UT Arad—Legia Varsovie	1-2 (0-1)
Galatasaray—Waterford	2-0 (2-0)
Vorwaerts Berlin—Est—Panathinaïkos Athènes	2-0 (0-0)

Coupe des vainqueurs de coupe

Magdebourg—MTK Budapest	1-0 (1-0)
Glasgow Rangers—Steaua Bucarest	2-0 (2-0)
Dynamo Zagreb—Slovan Bratislava	3-0 (1-0)
IFK Norrköping—Sliema Wanderers	5-1 (3-1)
Goeztepe Izmir—US Luxembourg	3-0 (2-0)
Rapid Vienne—PSV Eindhoven	1-2 (1-2)
Lierse SK—Hapoel Nicosie	10-1 (5-0)
Frem Copenhague—Saint-Gall	2-1 (2-1)
Atletico Bilbao—Manchester City	3-3 (2-1)
Shamrock Rovers—Schalke	2-1 (0-1)

Coupe des villes de foire

Barcelone—Odense	4-0 (2-0)
Dynamo Bacou—Floriana La Valette	6-0 (3-0)
Slavia Sofia—Valencia	2-0 (1-0)
Gwardia Varsovie—Vojvodina Novisad	1-0 (1-0)
Hansa Rostock—Manionios Athènes	3-0 (1-0)
Rosenborg Trondheim—Southampton	1-0 (1-0)
Hanovre—Ajax Amsterdam	2-1 (2-1)
VFB Stuttgart—FF Malmoe	3-0 (1-0)
Internazionale Milan—Sparta Prague	3-0 (0-0)
Juventus Turin—Lokomotiv Plovdiv	2-1 (2-1)
Metz—Napoli	1-1 (0-1)
Aris Salonique—Cagliari	1-1 (1-0)

CLERC, SA PREMIERE MÉDAILLE

Le Lausannois Philippe Clerc a réussi là où le Jurassien Paul Haenni, jusqu'ici le sprinter suisse le plus brillant sur le plan international, avait toujours échoué. L'étudiant en médecine vaudois a, à 23 ans, donné à l'athlétisme suisse la première médaille qu'il ait jamais remportée au sprint. Cette médaille est d'autre part la septième récoltée individuellement par la Suisse aux championnats d'Europe. Si Philippe Clerc s'attendait à mieux, après ses véritables démonstrations de la veille aux éliminatoires et, surtout, en demi-finale, il devrait donc pouvoir rapidement oublier sa déception. Le 200 m., où, après avoir battu le record d'Europe, il est vraiment le favori, devrait lui en fournir rapidement l'occasion. Ses chances demeurent intactes. Philippe Clerc n'a en effet pas été battu sur sa valeur. Il le reconnaissait d'ailleurs lui-même : son départ fut médiocre et toute sa course s'en est ressentie.

QUE FAIT META ANTENEN ?

Parmi les Suisses en lice au cours de cette deuxième journée, on trouvait Hansuli Mumenthaler et Uschi Meyer-Kern. En demi-finale du 400 m. féminin, la Zurichoise avait affaire à trop forte partie pour prétendre accéder à la finale. Elle n'en a pas moins battu pour la quatrième fois son record suisse en 54"9 (elle détenait le précédent record en 55" depuis le

28 août dernier à Stuttgart). Dans les séries du 800 m., Mumenthaler n'a eu aucune peine à se qualifier.

Dans le pentathlon féminin, Meta Antenen a manqué son entrée en étant nettement battue lors du 100 m. haies, surtout par le vent. Elle ne réalisa qu'un temps modeste et perdit du



même coup son influx nerveux. Tout espoir de remporter une médaille dans le pentathlon s'est donc envolé. Espérons que la Schaffhouseuse sera plus chanceuse lors du saut en longueur et du 100 m. haies.

LES FINALES D'HIER

100 m. masculin : 1. Borsov (URSS), 10"4 ; 2. Sarteur (Fr.), 10"4 ; 3. Clerc (S), 10"5.

100 m. féminin : 1. Petra Vogt (All. E), 11"6 ; 2. Wilma Van den Berg (Ho), 11"7 ; 3. Anita Neil (GB), 11"8.

Triple saut : 1. Saneev (URSS), 17 m. 34 ; 2. Criffa (Hon), 16 m. 85 ; 3. Neumann (All. E), 16 m. 68.

Disque : 1. Losch (All. E), 61 m. 82 ; 2. Bruch (Su), 61 m. 08 ; 3. Milde (All. E), 59 m. 34.

CYCLISME. — Après les deux demi-étapes de mercredi, qui ont amené les coureurs de Quimper à Régigny et de Régigny à Ploerme (contre la montre), le classement général du Tour de l'Avenir est le suivant : 1. Zoetemelk (Ho), 25 h. 11'12" ; 2. Van de Wiele (Be), à 3'03" ; 3. Jolly (GB), à 4'53" ; 4. Mortensen (Dan), à 4'56" ; 5. Zubero (Esp), à 5'09". Puis : 16. Regamey (S), à 7'25" ; 19. Hubschmid (S), à 7'58" ; 53. W. Burki (S) ; 60. Hügentobler (S) ; 77. Fuchs (S) ; 79. Kurmann (S) ; 85. H. Burki (S) ; 101. Schaer (S).

pas toi-même qu'il faut se soumettre aux dispensations de Dieu ?

On le voit, j'étais fort en matière d'applications pieuses. Heureusement, ma femme avait de son côté le talent de ne pas faire attention à mes sottises et surtout de ne pas me donner la réplique. Elle alla dans la chambre pour porter quelque chose à ma mère. Celle-ci la rabroua de nouveau :

— Qu'as-tu donc encore à pleurer ? Il vaut bien la peine de faire une pareille scène ; tu as sans doute fait des plaintes à ton mari, mais je m'en bats l'œil. Au reste, il est bientôt temps que tu commences à te conduire comme il sied d'une honnête belle-fille.

Madeleine ne répondit pas, mais tourna vers ma mère des regards si tendres et si compatissants que j'eus peine à ne pas éclater. Dès ce moment, elle redoubla d'attentions pour ma mère et fit l'impossible pour alléger ses maux. La mère ne lui en sut aucun gré ; tantôt elle la taxait d'hypocrisie, tantôt elle disait : « Je vois bien, tu t'attends à me voir mourir bientôt et tu fais en sorte d'avoir moins à te reprocher devant Dieu, mais tu as beau faire, ce qui est fait est fait ; d'ailleurs, je ne suis pas si près de la mort que tu ne le crois. »

Cependant, ses forces diminuaient graduellement ; ses nuits étaient de plus en plus mauvaises, elle toussait quelquefois pendant toute une nuit ; elle ne pouvait plus tenir au lit et ses jambes commençaient à enfler.

L'hiver s'ouvrit donc pour nous sous de fâcheuses auspices. Il m'était particulièrement dur de tenir l'école, accablé par la misère comme je

l'étais, n'ayant pas de repos pendant la nuit et harcelé toute la journée par le sommeil qui réclamait ses droits avec une ténacité implacable. Notre chambre était devenue le rendez-vous de toutes les commères du voisinage, dont les yeux d'aigle ne laissaient échapper aucune des lacunes de notre ménage ; ma mère, de son côté, profitait de leur présence pour leur montrer qu'elle ne craignait ni moi, ni sa belle-fille, tout en se posant en martyre de notre méchanceté. Et toutes ses amies, pour montrer qu'elles tenaient pour elle, nous regardaient de coin et nous lançaient des paroles mordantes.

Heureusement, la maladie de ma mère lui valut beaucoup de petits cadeaux, petits pains blancs, sucre, café, vin ; mais comme son estomac, à ce qu'elle disait, se rapetissait de plus en plus et que tout était rempli autour de son cœur, elle donnait au garçon la plus grande partie de ces victuailles ; celui-ci devenait de plus en plus insupportable et nous ne savions plus comment le maîtriser. Au moindre mot de réprimande, la grand-mère prenait son parti et s'écriait : « Hélas ! pauvre enfant, tu en verras de rudes quand je ne serai plus et il ne te restera plus qu'à me suivre, car il n'y aura plus de place ici pour toi ! »

Les autres enfants le voyaient manger toutes sortes de friandises dont on ne leur donnait pas la plus petite part, et il en résultait des lamentations sans fin. Et quand parfois le garçon, qui n'avait pas mauvais cœur, leur en donnait une portion, la grand-mère la leur reprenait ou elle disait au garçon : « Pourquoi leur en donnes-tu ? A ta place, ils n'en feraient pas autant et si tu

continues à partager avec eux, je ne te donnerai plus rien. »

Tel était son langage, entremêlé de violents accès de toux, avant-coureurs de la mort ; elle voulait avoir le garçon continuellement auprès d'elle, mais celui-ci la fuyait autant qu'il le pouvait et quand elle lui avait donné ce qu'il voulait, il s'en allait, ennuyé par cette toux opiniâtre. Alors, elle lui faisait des reproches, et le gamin de se tenir à l'écart avec d'autant plus d'empressement, ce que voyant elle nous disait : « Allons, voilà que vous l'excitez contre moi ; c'est bien mal à vous de me priver de mon unique plaisir ; il viendra un temps où vous aurez votre garçon autant que vous voudrez. »

La plupart des vieillards n'ont d'autre distraction que celle qu'ils tirent de leurs petits-enfants et de même que les enfants gâtent et détruisent leurs jouets, ainsi beaucoup de vieillards gâtent leurs petits-enfants.

Noël arriva ; il faisait un temps froid et neigeux ; faute de viande nous primes, ce jour-là, du café pour notre dîner. La grand-mère avait donné à notre gamin des pains d'épice ; c'était, disait-elle, un cadeau de l'enfant de Noël. La nuit approchait ; nous étions assis, ma femme et moi, sur le banc du poêle ; l'obscurité envahissait aussi nos cœurs, car notre avenir de privations et de souffrances nous apparaissait bien sombre ; chacun de nous en avait le sentiment profond, sans oser l'exprimer à l'autre et, au milieu de l'obscurité croissante, nous éprouvions l'un et l'autre un certain malaise intérieur que nous nous gardions bien de nous communiquer mutuellement.

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 18 septembre 1969

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.55 Roulez sur l'orl 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Sports. 18.50 La chèvre et le chou. 18.55 Roulez sur l'orl 19.00 Miroir du monde. 19.30 Photo souvenir. 20.00 Magazine 69. 20.20 Sur les marches du théâtre. 20.30 « Le Malade imaginaire », opéra-comique. 22.00 Concours lyrique. 22.30 Inf. 22.35 Athlétisme. 22.50 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori Italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.15 Disques. 20.30 Condition de la poésie dans le monde de la technique. 21.00 Profils perdus. 22.00 Silence, on tourne. 22.30 Europe jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Le système solaire. 16.30 Orch. récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 20.30 Opérette. 20.55 Ballet. 21.15 Opérettes françaises. 21.30 Magazine des jeunes. 22.00 Athlétisme. 22.15 Inf. 22.25 Jazz d'Amérique. 23.30 Divertissement populaire.

Vendredi 19 septembre 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. 8.30 Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Piano. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Quatuor. 10.00 Inf. 10.05 Page de J. Haydn. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Symphonie. 11.00 Inf. 11.05 Demandez le programme. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.15 Athlétisme. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 « La Reine Margot », feuilleton. 13.00 Muscolor. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champion. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Mosaïque musicale. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 18 septembre 1969

16.10 Jardin de romanin. 16.30 Athlétisme. 18.00 Bulletin. 18.05 Vie et métier. 18.35 Bonsoir. 18.40 Athlétisme. 19.00 Trois petits tours. 19.05 « Vidocq », feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 « Comme on fait son lit on se couche », spectacle. 21.50 Athlétisme. 22.50 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 18 septembre 1969

1^{re} chaîne. — 16.30 Athlétisme. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Télésoir. 20.35 Panorama. 21.35 Les envahisseurs. 22.25 Athlétisme. 23.25 Télénuît.

2^e chaîne. — 18.55 Colorix. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Télésoir couleurs. 19.55 Télésports. 20.00 Le mot le plus long. 20.35 Gala. 21.00 Cirque en liberté. 22.15 Musique pour vous. 23.00 Coda. 23.15 Gala.

Vendredi 19 septembre 1969

1^{re} chaîne. — 12.30 Trois étoiles en Bretagne. 13.00 Télémidi. 13.20 « Candice, ce n'est pas sérieux », feuilleton. 13.35 Cours de la bourse. 15.30 France-vacances.

Jérémiass Gotthelf Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole

151

Ne réussissant pas davantage à la consoler, je fis une timide et vague allusion aux avantages que sa mort nous procurerait à tous deux et à elle en particulier.

— Mais, Pierre, y penses-tu ? s'écria-t-elle. Ne sais-tu pas combien elle tient à la vie et à quel point elle redoute la mort ?

— O âme candide et pure de ma femme ! Comment ai-je été assez insensé pour te méconnaître, toi qui n'as jamais laissé échapper une parole vive, qui te faisais un crime de quelques impatiences aussitôt réprimées, qui comptais pour rien nos sacrifices pour ne penser qu'à nos involontaires omissions, qui fermais les yeux sur nos perspectives d'allègement pour ne songer qu'aux regrets d'une mère qui n'avait été pour toi qu'une marâtre !

— Allons, repris-je, pas de sottises ! Ne dis-tu

AULA DES FORGES, LA CHAUX-DE-FONDS
Exposition documentaire et iconographique en hommage au MAHATMA GANDHI

organisée par la Bibliothèque de la ville et le Fonds Edmond Privat, sous le patronage de l'Ambassade de l'Inde et de l'Unesco, pour le centenaire de la naissance du libérateur de l'Inde.

Ouverture du 19 septembre au 19 octobre, du mardi au vendredi, de 18 à 21 h. Fermé le lundi, sauf le lundi du Jeûne (22 septembre, de 14 à 18 h.), le samedi également, de 14 à 18 h., le dimanche, de 10 à 12 h. (sauf le dimanche du Jeûne fédéral, 21 septembre, fermé).

Inauguration publique jeudi 18 septembre, à 18 h. précises, en présence de S.E. l'ambassadeur de l'Inde à Berne, de la Commission suisse pour l'Unesco.

Manifestations le mercredi 24 (conférence du pasteur Eugène Porret); vendredi 26, à 20 h. 15 (cinéma), lundi 29 (film), mercredis 1^{er} et 8 octobre (causerie Pierre Hirsch et forum des jeunes), à 20 h. 15, à l'aula. Consulter le prospectus-programme. **Entrée libre.**


MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

AVIS

Les Services techniques de la municipalité de Saint-Imier informent la population que le ramassage des ordures ménagères se fera le **mardi 23 septembre** dans le quartier centre-ouest, en lieu et place du lundi 22 septembre, jour férié, et le **mercredi 24 septembre** dans le quartier est, aux heures habituelles.

LE CHEF DES TRAVAUX PUBLICS

PRÊTS sans caution


BANQUE EXEL
 La Chaux-de-Fonds
 Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12
 Ouvert le samedi matin

OFFRES D'EMPLOI

DES MÉTIERS INTÉRESSANTS !

Apprenez
DÉCOLLETEUR
 (durée d'apprentissage: 3 ans)
 ou
MÉCANICIEN-DÉCOLLETEUR
 (durée d'apprentissage: 4 ans)

Les parents de jeunes gens intéressés par ces professions de plus en plus actuelles peuvent s'annoncer ou écrire à la **FABRIQUE DE DÉCOLLETAGES PAUL DUBOIS S.A., Raisin 8, 2610 SAINT-IMIER**, où tous renseignements leur seront communiqués.
 Début d'apprentissage: printemps 1970.

POMPES FUNÈRES Tél. (039) 5 43 64

ARNOLD WÄLTI
 LA CHAUX-DE-FONDS
 Epargne 20 Jour et nuit
 Cercueils — Formalités — Transports
 Prix modérés

 La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
 Tél. (038) 5 49 92

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS
 16 et 17 septembre 1969

Naissances
 Schirizzi Pietro, fils de Franco, ouvrier d'imprimerie, et de Maria née Fusco.
 Delley Marie-Christine, fille de Jean-Etienne, fonctionnaire fédéral, et de Claudine-Mady née Staub.
 Müller Katia-Beate-Gisèle, fille de Wolfgang-Dietrich, technicien, et de Gisèle-Madeleine-Renée née Pharisat.
 Diaz Barbara-Natacha, fille de José-Antonio, médecin, et de Johanna-Marijke-Aatke née Rijpsra.
 De Reynier Nicolas, fils de Guy, commerçant, et de Françoise-Marguerite-Elisabeth née Wavre.

Promesses de mariage
 Geiser Francis-Henri, décorateur, et Auberson Monique-Maja.
 Droz-dit-Busset Raymond, droguiste ESD, et Vögli Jostiane-Colette.

Marriage
 Pipoz Rémy - Gilbert, employé de commune, et Geiser Cosette-Ginette.

Décès
 Roy Paul-Willy, commerçant en horlogerie, né le 17 janvier 1902, époux de Giovanna-Santa née Fasolato (Progrès 49).

Troubles de la circulation !

Circulan
 une CURE efficace
 Circulan, en pharm./drog. 5.40, 1/2 l. 12.90, 1/4 22.50.

Faites lire votre journal

CALORIE S.A.
 CHAUFFAGE ET VENTILATION

engage, pour entrée immédiate ou à convenir:

aides-monteurs

Places stables et bien rémunérées. Avantages sociaux. S'adresser au bureau, Prébarreau 17, Neuchâtel, tél. (038) 5 45 86.

Patinoire des Mélèzes
HCC La Chaux-de-Fonds
 Champion suisse

LANGNAU Vendredi 19 septembre - 20 h. 30

PRIX DES PLACES:
 Pourtour: adultes, Fr. 5.—; étudiants, Fr. 3.50; enfants, Fr. 2.—. Tribune tubulaire: debout, adultes, Fr. 6.—; étudiants, Fr. 4.50; enfants, Fr. 3.—. Places assises: Fr. 12.—.
 Location: Grisel tabacs, L.-Robert 12; Sandoz, tabacs, Forges; Graf, tabacs, Serre 79; buvette de la Patinoire.

CARTES DE MEMBRES
 Places assises, réservées, Fr. 150.—; places debout, tribune tubulaire, Fr. 100.—; places debout, pourtour, Fr. 80.—; écoliers, Fr. 25.—.
 Secrétariat du HCC, tél. 2 43 83, ou buvette de la Patinoire, tél. 3 20 94.

La Chaux-de-Fonds

SERRE 90

HOP! HOP! HOP! DISCOUNT TOUS À LA COOP

PROFITEZ :

NOUVEAU AU DISCOUNT

MELTI-ORANGE le litre —.60 au lieu de —.85
 SIROP TRI-TOP ORANGE 2.50 au lieu de 2.95
 CASSIS 3.30 au lieu de 3.95
Plus de fruit, moins de sucre

APPENZELLER le litre 13.80 au lieu de 19.80
 CAFÉ HAG LYOPHILISÉ 100 g. 4.60 au lieu de 6.90
 PALMOLIVE VAISSELLE *prix choc* 1.70 au lieu de 2.70
 AJAX CHEVALIER BLANC 1.95 au lieu de 2.95





LOCATAIRES! Qui défend vos droits?

Au moment d'élire le Grand Conseil, rappelez-vous quels sont ceux qui défendent vos droits. Les programmes peuvent se ressembler, mais, dans la pratique, le problème de la protection des locataires aurait été réglé depuis longtemps si tous les partis politiques, voire les plus importants d'entre eux, étaient d'accord de passer des promesses aux actes.

Les responsabilités

Or, que s'est-il passé? Des mesures de protection furent prises par l'Assemblée fédérale en faveur des locataires, à la fin de la guerre (cette question est de la compétence de la Confédération) sous forme de l'instauration du contrôle des loyers et de la limitation du droit de résiliation des baux pour les immeubles construits avant 1947.

L'on se souvient que malgré l'opposition acharnée du groupe socialiste aux Chambres fédérales, la majorité de celles-ci, formées des partis dits « nationaux » a voté la suppression du contrôle des loyers dès 1966 et son remplacement par le régime « bidon » de la surveillance des loyers, valable du reste jusqu'au 31 décembre 1969 seulement. Dès cette date, toute protection des locataires sera supprimée, sauf décision nouvelle des Chambres.

L'on se souvient également que les cantons avaient la faculté de maintenir le contrôle des loyers jusqu'à fin 1966, mais que la majorité bourgeoise du Conseil d'Etat genevois, de nouveau malgré l'opposition de la gauche, décida de ne pas profiter de cette possibilité. Il autorise, dès le 1^{er} avril 1966, l'introduction du régime de la surveillance des loyers, laissant les régies « tondre » les locataires à leur gré.

Les services de M. Ruffieux

Le Parti socialiste genevois n'a eu de cesse de dénoncer, avec les organisations qui défendent les locataires, l'application déficiente à Genève du

régime de la surveillance des loyers qui dépend du Département du commerce, de l'industrie et du travail, à la tête duquel se trouve le conseiller d'Etat André Ruffieux, du Parti indépendant chrétien-social, lequel porte une large part de responsabilité de la situation actuelle.

Rappelons que le Service cantonal de la surveillance des loyers de M. Ruffieux a généralement entériné, ou peut s'en faut, les hausses de loyers de 50% et même supérieures notifiées par les régies, jusqu'à ce que le Contrôle fédéral des prix casse certaines de ces décisions à la suite de recours interjetés par les organisations de défense des locataires.

L'opposition des partis dits « nationaux »

Alors que les partis dits « nationaux » ont pratiquement supprimé la protection des locataires suivant le vœu des milieux immobiliers, le Parti socialiste, non seulement s'est constamment opposé à la suppression des droits des locataires, mais encore, a demandé que la protection soit étendue à l'ensemble des locataires, alors que jusqu'à présent, elle ne s'appliquait qu'à ceux vivant dans des immeubles construits avant 1947.

Mais voilà, au Conseil national, le Parti socialiste est le seul des grands partis à demander que des mesures de protection soient prises en faveur des locataires. Le postulat socialiste Wuthrich allant dans ce sens, remonte à bientôt dix ans, sans que le Conseil fédéral ait voulu lui donner suite. Quant à l'initiative du droit au logement, la majorité du Conseil fédéral vient d'en recommander le rejet.

Que décideront les Chambres fédérales?

Le Parti socialiste dispose de 53 sièges au Conseil national sur 200; ajoutés aux cinq députés du Parti du travail, cela ne suffit pas. Or, le Parti radical, ainsi que le Parti conserva-

teur chrétien-social ont tous deux environ cinquante sièges chacun au Conseil national. C'est dire que la décision dépend de ces deux partis qui forment à eux seuls la majorité de l'Assemblée fédérale. Les responsabilités ne sauraient être plus clairement définies et les locataires feront bien de se souvenir quels sont les partis qui les soutiennent véritablement et quels sont ceux qui les ont livrés aux milieux immobiliers qui ne misent qu'à spéculer.

Et l'Alliance des indépendants?

L'Alliance des indépendants sait faire de la démagogie sur le prix du sucre, mais lorsqu'il s'agit des loyers, elle ne « pipe mot ». Plus! elle a été un des plus chauds partisans de la suppression du contrôle des loyers, comme de la limitation du droit de résiliation des baux, qu'elle a votées avec les partis « nationaux ». Elle désire la liberté dans ce domaine! C'est-à-dire la liberté pour les régisseurs et les sociétés immobilières de profiter de la pénurie de logements et d'imposer leurs conditions. Locataires, souvenez-vous en, comme du silence de Vigilance sur ce même sujet, parti qui sait pourtant si bien crier en d'autres circonstances. Quant au Parti libéral, ses attaches avec les milieux immobiliers sont telles que tout commentaire est superflu.

Une action permanente

L'action du Parti socialiste dans le domaine de la protection des locataires n'a rien d'« électoraliste », comme certains agités de droite voudraient le faire croire. C'est une action permanente qui a été menée de tout temps et qui correspond à l'un des droits fondamentaux du citoyen, en faveur duquel le Parti socialiste s'est toujours battu.

Les circonstances de la vie politique

ROUGEMONT POUR LUTER CONTRE LE DIVORCE

C'est le « Journal de Château-d'Ox » qui nous renvoie cet écho de jadis :

« La justice du même temps avait trouvé un moyen pratique d'éviter les divorces et de réconcilier les époux désunis. S'ils refusaient « de se joindre ensemble et de vivre en chrétiens et véritables jugaux », on les condamnait à entretenir et à nourrir chacun un pauvre de la commune. Ce traitement fut appliqué à un gros bonnet de Rougemont, le châtelain Loup. Il se soumit à la sentence, mais sa femme répondit catégoriquement « qu'elle aimait mieux prendre et nourrir, et même vêtir le pauvre que la commune lui enverrait plutôt que de vivre avec son mari. »

Il faut reconnaître que c'était ingénieux, mais quelle étrange justice!

VILLENEUVE EN CAS D'HYMÉNÉE

Le conseil communal actuel de Villeneuve s'est penché lui sur le problème du mariage. Plus précisément sur celui du mariage des fonctionnaires communaux. Désormais, ces derniers auront cinq jours de congé au lieu de trois en cas d'hyménée. La loi ne stipule pas combien de fois le congé est valable!

BLONAY

BÉNIE DES DIEUX

Il n'y a pas que les hippies de l'île de Wight pour être bénis des dieux, comme on le leur a dit et redit lors de leur récent concile! La commune vaudoise de Blonay l'est tout autant. Oyez plutôt ce passage (de la « Feuille d'Avis de Vevey ») d'un compte rendu d'une séance de son législatif.

« La commune de Blonay est vraiment bénie des dieux: le « bas », tourné vers le lac, riche en riants vignobles, dans le plus beau paysage du monde: les « hauts », couverts de pâturages plantureux et

de superbes forêts de sapins qui escaladent les pentes jusqu'aux crêtes de la Cape-aux-Moines: vocations vigneronne, touristique, alpestre, toutes réunies ici. Un syndicat ouvert à toutes les trois, mais avec une préférence, nous a-t-il semblé: la forêt! »

C'est beau de savoir apprécier à sa juste valeur ce qu'on a chez soi.

LAUSANNE

LA « NATION » ANARCHISTE?

Puisque notre très bon ami JeanLouis Cornuz reconnaît lui-même qu'une dose homéopathique d'un article de la « Nation » ne saurait nuire, nous nous permettons de publier ces quelques lignes de l'organe de M. Manuel :

« Une fois de plus, le conseil de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, qui, en fait, ne représente qu'un groupe d'une cinquantaine de personnes, se prononce sur une question importante sans en avoir référé aux Eglises membres et sans nécessité pour la diffusion de l'Evangile. Nous parlons du scrutin sur l'article constitutionnel concernant l'aménagement du territoire. »

« Le conseil de la Fédération publie une déclaration nettement centralisatrice. Il se prévaut de l'avis de MM. Arnold Gachet et J.-P. Vouga. Nous doutons fort que cette position corresponde à celle de ces excellents fédéralistes. »

Sans être centralisateur, on peut estimer qu'il vaut mieux parfois avoir recours à l'Etat que de tomber dans l'anarchie capitaliste.

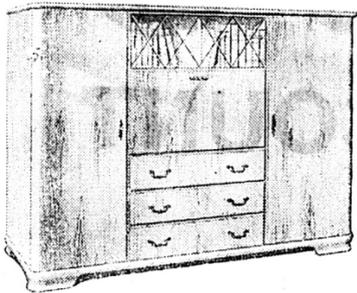
Ayant pour devise « Ordre et tradition », les responsables de la « Nation » devraient le comprendre quelle que soit leur passion fédéraliste.

Quant à la prise de position de l'Eglise, elle vaut mieux que le silence. Si la « Nation » se veut hors du siècle, elle ne saurait exiger que l'Eglise se plie à ses commandements.

VÉBÉ.

MONNIER-MEUBLES

VOUS OFFRE



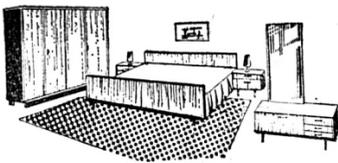
Un choix immense de **MEUBLES COMBINÉS** grand modèle à partir de Fr. **595.—**

et de **PAROIS MURALES** de toutes grandeurs, en plusieurs variétés de bois en vrai noyer dès Fr. **1190.—**

Notre grande spécialité:

LE VITOLIT

de jour: un canapé confortable, de nuit: un lit surperconfortable.

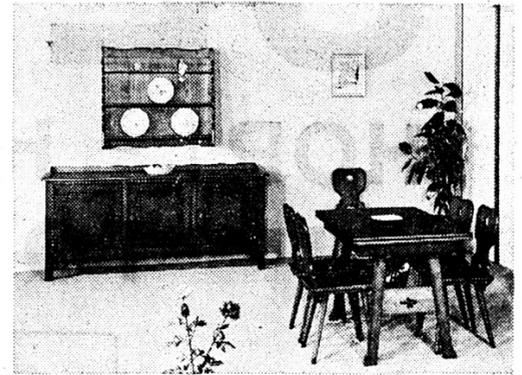


CHAMBRES A COUCHER:

modernes de style rustique
dès Fr. **990.—** dès Fr. **1190.—**



LE VITOLIT



Grand choix de **SALLES A MANGER, RUSTIQUES, DE STYLE OU MODERNES.**

Un exemple:

SALLE A MANGER DE STYLE COLONIAL complète Fr. **965.—**

Les avantages du VITOLIT:

se ferme et s'ouvre sans effort — système de patins ne rayant pas les parquets;

ouvert, sa hauteur de 52 cm. en fait le plus pratique de ce qui a été fabriqué jusqu'à ce jour.

Rue Verdaine 10 et 12 deux immeubles de quatre étages

Pl. du Bourg-de-Four 2bis un immeuble de 4 étages avec ascenseur

Coop a mis au point le sérum vert contre la vie chère. Des millions de consommateurs en ont déjà éprouvé les effets bienfaisants, sous la forme de prix radicalement baissés, de prix discount. Les résultats sont maintenant encore plus extraordinaires, car voici le

Faites-vous vacciner contre la vie chère!

second coup discount de

- le nombre des articles a pratiquement doublé
- de nouveaux domaines sont touchés, y compris les aliments pour bébés
- bien entendu, les prix discount s'entendent avec timbres Coop
- tous les avantages réunis sous le même toit: discount, produits frais et le grand choix général de Coop

Le remède est à la portée de toutes les bourses désireuses d'améliorer leur état général. Il est remis sans ordonnance dans tous les magasins Coop. Les innombrables articles portant l'étiquette verte font partie du traitement. Discount Coop — votre cure permanente d'économies, jusqu'à 40% à chaque achat!



PUBLICITÉ COOP SUISSE

ALEX BURTIN

FERBLANTERIE
PLOMBERIE
INSTALLATIONS
SANITAIRES

Genève - Rue Etienne-Dumont 1 - Tél. 24 34 03

Vêtements JOSEPH LEPEK

Dames - Messieurs - Jeunes gens
Rue du Rhône 68 - 1^{er} étage

sera transféré le 3 octobre à la

RUE DANCET 17 - TÉL. 24 32 02 - GENÈVE

Nouveau « Manifeste tchécoslovaque des 2000 mots »

Un nouveau « Manifeste des 2000 mots » tchécoslovaque est publié par l'hebdomadaire de gauche l'« Espresso » dans son numéro de jeudi. L'« Espresso » précise que le document, rédigé par deux cents intellectuels, a été adressé aux organismes législatifs, aux gouvernements nationaux et au gouvernement fédéral, ainsi qu'au Comité central du PC tchécoslovaque.

« Nous vivons depuis un an dans un état de sujétion. La vie n'a fait qu'empirer chez nous, même matériellement. Les approvisionnements sont mauvais, les prix augmentent, la production est inefficace. Beaucoup d'hommes capables et élus ont dû abandonner leur travail et leurs fonctions. Le programme du PC d'avril 1968 a été complètement liquidé », affirme notamment le manifeste.

Le document énumère en dix points les principes adoptés par ses auteurs :

1. Ouverture de négociations pour le retrait des troupes soviétiques et respect de la souveraineté des Etats.
2. Protestation contre les épurations dans l'Etat, l'économie et le parti, et contre l'intervention arbitraire dans les activités des étudiants.

Bonn : Sondage favorable aux socialistes

Un sondage effectué par un institut allemand de démoscopie, à la demande de la télévision allemande, fait ressortir une progression des sociaux-démocrates de 10% entre juillet et septembre, alors que les chrétiens-démocrates n'auraient enregistré qu'un gain de 5%. Quant aux libéraux, le troisième parti représenté à la Chambre sortante, ils auraient perdu 29% des intentions de vote exprimées en juillet.

Le même sondage affirme que 29% des jeunes électeurs, qui iront aux

3. Suppression de la censure.

4. Contrôle « efficace et visible » des services de sécurité par des organismes civils et démocratiques.

5. Le Parti communiste ne peut exercer un rôle dominant dans la société que s'il acquiert la confiance des citoyens. Les rapports entre le PC et les partis du front national doivent être des rapports de partenaires.

6. Respect des droits syndicaux selon la Charte des syndicats mondiaux.

7. Opposition au renvoi des élections pour les assemblées nationales. Les électeurs doivent avoir le droit de proposer leurs mandataires.

8. Fonctionnement « authentique » de la fédéralisation réalisée l'an dernier.

9. Solidarité avec ceux qui sont persécutés pour leurs idées politiques et liberté d'opinion.

10. Exhortation enfin à chaque citoyen d'« agir de son mieux » parce que « la vie doit continuer même dans les situations les plus mauvaises ».

urnes pour la première fois, ont l'intention de voter pour le Parti chrétien-démocrate (contre 28% en juillet) et que 41% d'entre eux (contre 35% en juillet) donneraient leurs voix aux sociaux-démocrates.

On sait que les instituts de sondage allemands ont conclu un accord, en 1966, pour ne pas publier les résultats de leurs consultations en période électorale. Ils estiment, en effet, que les chiffres publiés régulièrement risquent d'influencer les électeurs indécis et de fausser ainsi le scrutin.

France : Projet de loi fiscale adopté

L'Assemblée nationale française a adopté cette nuit, à main levée, l'ensemble du projet de loi portant sur diverses dispositions d'ordre fiscal.

Un article additionnel aux dispositions d'ordre fiscal tendant à obtenir le détail des transferts de capitaux vers l'étranger effectués entre juillet 1968 et novembre 1969, a été adopté par 245 voix contre 194. Le gouvernement s'était prononcé contre.

Un amendement présenté par le groupe communiste, rectifié par le gouvernement, et qui décide un prélèvement exceptionnel de 30% sur le montant des sommes et titres trans-

férés en infraction avec les lois et règlements en vigueur entre le 31 mai 1968 et le 8 août 1969 a été adopté à l'unanimité.

Enfin, l'article 3 du projet fiscal prorogeant pour un an l'augmentation de la taxe sur les véhicules à moteur (vignette) a été adopté par l'Assemblée nationale.

L'ensemble de ce projet sera examiné cet après-midi par le Sénat et l'Assemblée nationale se réunira à nouveau, vendredi matin, pour la clôture de la session extraordinaire ou la seconde lecture du projet adopté cette nuit.

SNCF : Le trafic doit reprendre aujourd'hui

Les syndicats de cheminots français ont appelé, mercredi soir, leurs adhérents et sympathisants à reprendre le travail. La grève avait été lancée jeudi dernier pour appuyer les revendications des conducteurs de chemins de fer, qui portaient sur les conditions de travail.

Dans le communiqué qu'ils ont publié mercredi soir, les quatre syndicats du personnel roulant de la SNCF déclarent « que la grande majorité du personnel partage leur appréciation selon laquelle les résultats des négociations permettent d'améliorer sensiblement la réglementation actuelle »

et que « le principe de la reprise du travail a été décidé démocratiquement dans la plupart des établissements ». « Dans ces conditions, poursuit le communiqué, les syndicats considèrent que la reprise du travail doit être effective sur l'ensemble du réseau dans la journée du jeudi 18 septembre. »

Pour les experts français des questions syndicales, la reprise sera presque partout effective, sauf dans quelques secteurs où les militants gauchistes estiment que les résultats obtenus après une semaine de grève sont insuffisants.

Purge antisoviétique en Egypte ?

Le président Nasser, qui est actuellement grippé, a commencé une purge au sein de l'Union socialiste arabe, en éliminant les éléments prosoviétiques, affirme « Al Jarida », journal de Beyrouth. Selon le journal, M. Aly Sabry, principal dirigeant du parti, et ses partisans, ont été évincés. Cette éviction serait destinée à déjouer un complot soviétique tendant à provoquer la chute du président Nasser. Le complot aurait visé à renverser Nasser alors qu'il se trouvait en URSS pour y recevoir un traitement médi-

cal et à le faire remplacer par M. Sabry lui-même.

L'origine du complot aurait été un conflit entre Nasser et les dirigeants soviétiques à propos de l'armement égyptien et du problème du Moyen-Orient dans son ensemble.

Toujours selon le même journal, il y a eu également une purge dans les milieux de la presse. M. Amin al-Alem, qui passe pour être un communiste, a été évincé de la présidence du Conseil d'administration de la maison d'édition Akhbar al-Yom, qui publie l'hebdomadaire du même nom.



Félicitations, M^{me} la présidente!

M^{me} Angie Brooks, du Libéria, a été élue présidente de la 24^e assemblée plénière de l'ONU, mardi. Notre photo montre M^{me} Brooks congratulée par le ministre de l'Extérieur du Guatemala. Il s'agit de la deuxième femme élue à cette fonction, quinze ans après l'Indienne Vijaya Lashmi Pandit.

« GRÈVES SAUVAGES »

En France, les trois quarts du trafic ferroviaire paralysés. En Italie, 1 300 000 métallurgistes quittant le travail. En Allemagne, grèves sur grèves dans les charbonnages et les aciéries. Tels sont les mouvements appelés « sauvages », qui se sont produits la semaine dernière.

Les revendications diffèrent de pays à pays. Au départ elles sont limitées dans leur objet: travail de nuit des cheminots en France; relèvements de salaires en Italie; insuffisance des nouvelles conventions collectives en République fédérale. Ce sont en tout cas les principaux motifs invoqués. L'interconnexion des services et la solidarité ouvrière font le reste.

*

De toute évidence, au-delà des motifs il existe des causes plus générales, qui ne tiennent plus, comme jadis, à la misère, à l'insécurité, au sous-emploi. Quelles causes ?

Des ruptures d'équilibre et des oppositions de fait que l'on peut ramener, pour faire court et clair, au nombre de trois. Inutile de dire qu'elles aussi varient d'intensité selon les régions de l'Europe, et que chacune est discutable. Mais toutes se retrouvent à l'arrière-plan des revendications.

1. Entre le monde du travail toute catégorie et la minorité des « managés » financiers et industriels, l'énor-

me « boom » actuel provoque des distorsions croissantes, que la puissance publique elle-même n'est plus en mesure de régler, ne disons pas selon la justice — le mot ne dit rien aux « réalistes » — mais selon le véritable rapport des forces.

L'augmentation des niveaux de vie, du pouvoir d'achat et d'épargne n'est pas proportionnée aux profits sans précédent du secteur privé.

2. Entre les travailleurs et les gouvernements — minoritaire en Italie, homogène en France, moribond en Allemagne — la distance s'est accrue.

La démocratie politique s'est plutôt éloignée que rapprochée de la démocratie sociale, c'est-à-dire où les organisations du travail et les partis au pouvoir coopèrent en permanence sans recours à l'arbitraire ni au fait accompli.

3. Entre la masse et les syndicats eux-mêmes — souvent en conflit de surenchère — des divergences éclatent. Elles favorisent les « minorités agissantes ».

*

Si cette analyse sommaire est exacte, qu'en est-il chez nous ?

La réponse est dans les faits. Depuis des mois, les grèves — que l'adversaire est toujours prêt à qualifier de sauvages — sont exceptionnelles. Le nombre de journées perdues est des plus réduits.

Renouveau pour le charbon de la Ruhr

A-t-on fermé trop de puits de mine ?

« J'ai l'impression que nous avons fermé trop tôt un certain nombre de puits », dit en souriant Leo Brandt, expert de la recherche scientifique du gouvernement de Rhénanie-Westphalie, trois ans après la crise charbonnière dans le centre de la Ruhr. Les hommes politiques des trois grands partis représentés en Rhénanie-Westphalie, le land le plus peuplé de la République fédérale, sont unanimes à prédire un nouvel avenir au charbon de la Ruhr. Au centre de recherches nucléaires de Jülich, les experts ont en effet mis au point une méthode qui va permettre dans quelques années d'obtenir du gaz à partir du charbon. La Rhénanie-Westphalie pourrait alors demeurer le grand centre naturel d'approvisionnement en énergie de la République fédérale.

Un nouveau type de réacteur

Le professeur Schulten, du centre de Jülich, a mis au point un réacteur capable de porter l'hélium à une température avoisinant 1200 degrés. Avec des températures aussi élevées, on peut traiter le charbon pour en extraire du gaz et le procédé est de surcroît bon marché. Une giga-calorie obtenue par ce procédé coûte 11 DM. Si l'on utilise un grand réacteur, on peut déjà ramener le prix à 3 DM. Lorsque le procédé sera suffisamment au point, il se prêtera à une véritable « voie de l'énergie », qui reliera

différentes villes de la Ruhr et qui sera jalonnée par des centrales nucléaires qui transformeront les richesses charbonnières de la région. Le développement du projet nécessite encore 80 millions de DM.

On peut déjà parler d'un véritable « come back » du charbon, qui ne servira du reste pas uniquement à la production de gaz. A Essen, par exemple, on poursuit des recherches en vue d'utiliser le charbon pour la production d'eau potable. Il y a quelques années, on a mis au point en Rhénanie-Westphalie un procédé qui permet la combustion d'un mélange composé de 60% de charbon fin et de 40% d'eau. Les frais de production d'électricité peuvent être réduits d'un quart environ. Sans compter que la méthode permet d'économiser 50% du personnel. L'industrie charbonnière allemande dépense annuellement 100 millions de DM pour la recherche. Même si la somme n'est pas considérable, en comparaison avec les crédits affectés à la recherche dans d'autres branches économiques, il n'en demeure pas moins que la République fédérale est l'un des pays qui consacrent le plus d'attention à la recherche dans le secteur du charbon.

Difficultés d'approvisionnement ?

A la suite du développement des possibilités d'utilisation du charbon, on se demande en Rhénanie-West-

Il existe du reste une solide tradition: « La grève est l'arme suprême ». Ce n'est que contraints et forcés que les travailleurs déterrent la hache.

Non seulement les organisations syndicales sont fortement structurées, non seulement elles fonctionnent démocratiquement, mais elles forment des fronts communs partout et chaque fois qu'en face du monde capitaliste, de ses meneurs et de ses spéculateurs, les intérêts matériels et moraux du travail sont, sur un point précis, l'enjeu de la lutte.

Ce qui se passe en dehors de nos frontières n'en est pas moins un avertissement. Qu'il s'agisse du mouvement socialiste ou du gouvernement, tout doit être fait constamment, dans l'unique préoccupation de l'intérêt public, pour écarter les dissensions et renforcer la communauté de vue et d'action.

C'est même là une des premières règles de toute politique efficace. Le reste n'est que brouilles, dont seules tireront profit les forces conservatrices et les hautes sphères qui ont partie liée avec elles.

N'oublions jamais que cette minorité doit sa puissance à la fois à son argent et à une longue habitude dans l'art de manœuvrer, de séduire et de diviser.

VICTOR LAROCK.

(Le « Peuple » de Bruxelles.)

phalie si la production charbonnière va permettre de couvrir les besoins à l'avenir. Pour combattre la crise charbonnière dans la Ruhr, on a déjà fermé 84 sur 142 puits de mine et 180 000 sur les 325 000 employés en Rhénanie-Westphalie ont renoncé à exercer leur métier. 30 000 d'entre eux touchent leur retraite, 10 000 ont pris une retraite anticipée et la plupart de ceux qui restent se sont « reconvertis » et travaillent dans d'autres industries. Aujourd'hui, les mineurs peuvent de nouveau trouver plus aisément du travail. La consommation charbonnière s'est accrue bien que les procédés de transformation ne soient pas encore tout à fait au point. Les stocks sur les carreaux des mines diminuent et l'approvisionnement en charbon à coke pose même certains problèmes.

La politique de réforme des structures de la Ruhr est entre-temps appliquée avec succès. La Ruhrkohle A.G., la nouvelle société unitaire groupant la majorité des anciennes sociétés minières du centre de la Ruhr, a déjà commencé ses activités. Elle assure maintenant 98% de la production charbonnière de la République fédérale, emploie environ 200 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 7 milliards de DM. C'est aujourd'hui l'une des plus grandes entreprises industrielles d'Allemagne. C. SCHULZ.

TURIN: BAGARRE ENTRE OUVRIERS ET ÉTUDIANTS

Une violente bagarre a éclaté mercredi soir, devant les usines Fiat, à Turin, entre étudiants et ouvriers.

Plusieurs ouvriers et étudiants ont été blessés, ainsi qu'un agent de police. Deux étudiants ont été arrêtés, Piperno, chef du mouvement étudiant, et Abbiati, membre du Parti communiste.

L'incident est survenu au moment où des agents de police interpellèrent un marchand ambulancier, sans licence, qui vendait des fruits devant la porte principale des usines. Des étudiants qui collaient des affiches, non loin de là, invitant les ouvriers à faire grève, sont alors intervenus en faveur du marchand et ont demandé aux ouvriers qui sortaient de les aider. Ces derniers ont pris violemment à partie les étudiants les priant d'aller « constater ailleurs et de s'occuper de leurs études ».

● PARIS. — La grève de la faim se poursuit dans plusieurs universités catholiques françaises, où les étudiants demandent que leurs diplômes de fin d'études dans ces facultés soient reconnus par l'Etat.

● TEL-AVIV. — L'aviation israélienne a porté, mercredi matin, l'offensive contre des objectifs militaires égyptiens sur la rive ouest du golfe de Suez, en réponse aux tirs d'artillerie qui se poursuivaient, par intermittence, depuis vingt-quatre heures.

● PARIS. — La chanteuse Joséphine Baker, dont la propriété « Les Milanés », en France, avait été mise aux enchères l'année dernière, a trouvé une nouvelle maison pour ses douze enfants adoptifs, au cap de Roquebrune, près de Monaco.

● BRUXELLES. — L'ancien champion du monde cycliste H. van Steenberghe impliqué dans une importante affaire de trafic de drogues et arrêté le 12 septembre, a été remis en liberté.

● PARIS. — M. Pompidou, intervenant devant le Conseil des ministres au sujet de l'agitation sociale en France, a affirmé la ferme détermination du gouvernement de faire respecter la loi et l'ordre.

● BRUXELLES. — Le taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique a été augmenté de 0,5% à partir du 18 septembre, passant de 7% à 7,5%.

● LOS ANGELES. — Les assassins de l'idole du cinéma muet, Ramon Navarro, qui a été abattu le 30 octobre 1968 à son domicile de Hollywood, ont été reconnus coupables d'assassinat par les jurés de Los Angeles.

● MADRID. — Pour la première fois en Espagne, les chefs de l'administration de Cadix ont réagi contre le Ministère de l'Intérieur de Madrid et contre les décisions gouvernementales relatives au personnel en démissionnant en chaîne. Cette campagne de protestations s'est étendue jusque dans le Conseil de ville de Cadix et jusqu'aux démissions des bourgmestres de la région.

● PARIS. — Le Gouvernement français a envoyé un deuxième contingent de 120 parachutistes légionnaires au Tchad.

CURIEUSE DÉCISION D'UN TRIBUNAL ALLEMAND

Une réunion électorale du parti d'extrême-droite NPD, avec M. von Thadden, interdite par la Municipalité d'Augsburg, en Bavière, s'est quand même déroulée, mercredi soir. La première Chambre du tribunal administratif d'Augsburg a, en effet, levé cette mesure d'interdiction. Elle a indiqué que le NPD avait été autorisé à prendre part aux élections et qu'il avait, par conséquent, le même droit que les autres partis à mener sa campagne électorale. Le même tribunal a confirmé, en même temps, la décision de la municipalité d'interdire une contre-manifestation prévue par la Fédération des syndicats.